

CHARFI PARLE DE VOIX ATTRIBUÉES, DES SPÉCIALISTES EXPRIMENT DES RÉSERVES

# Bulletins sans choix, la confusion !

P. 2

Equipe nationale  
**Touba, Zerrouki et  
Khacef, les nouveautés  
de Belmadi** Page 16

**CRÉSUS**  
QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Procès de Kamel Chikhi  
(El Boucher)

**Report au 4 avril  
prochain** Page 4

TEBBOUNE PRÉSIDE UN CONSEIL DES MINISTRES MARATHON

# Les jeunes «sponsorisés» pour l'APN



*C'est un conseil des ministres marathon qui s'est tenu hier où plusieurs dossiers ont été examinés sous la Présidence du Président de la République qui a donné des instructions précises pour une exécution pragmatique, à la lumière des exposés du secrétaire général du gouvernement et des ministres. Le soutien à la candidature des jeunes aux élections législatives aura marqué les esprits.  
Lire page 3*

● Conseil supérieur de la jeunesse : «un véritable parlement» ● Ramadhan : autorisation exceptionnelle d'importation de viandes congelées ● Pensions militaires : l'engagement du président

**CRÉSUS**  
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Lundi 22 mars 2021 ■ 7<sup>ème</sup> année n°595 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro



CHARFI PARLE DE VOIX ATTRIBUÉES, DES SPÉCIALISTES EXPRIMENT DES RÉSERVES

# Bulletins sans choix, la confusion !

**Le mode de scrutin de liste ouverte adopté en prévision des élections législatives anticipées du 12 juin, est en passe de créer une véritable confusion quant à l'interprétation donnée aux bulletins nuls.**

**M**ohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), a surpris, hier, lorsqu'il annoncera qu'un bulletin mis dans l'urne sans choix de candidats, donne droit à une voix pour chacun des noms de candidats inscrits sur ladite liste. Une déclaration qui ne passera pas sans attirer l'attention de constitutionnalistes et spécialistes du droit qui alertent d'ores et déjà contre le risque de bourrage des urnes. Charfi qui s'exprimait sur les ondes de la Chaîne 1 de la Radio nationale, annonçant ce qu'il qualifiait d'«heureuse nouvelle» a déclaré qu'«un vote sans choix de candidats sur une liste donnée, n'est pas considéré comme bulletin nul». «Dès lors qu'un bulletin est choisi par l'électeur, même sans avoir mis de croix sur un nom, une voix est attribuée à la liste en question et tous les candidats bénéficient d'une voix à égalité», a-t-il expliqué, rassurant «les parents et vieux illettrés». Mohamed Charfi dira qu'une «décision fera l'objet d'un texte à élaborer et à publier» en temps voulu pour expliquer ce point. Mais, très vite, ces propos vont créer la confusion, puisque des voix redoutent le risque de bourrage d'urnes et une tentative de réduire au



maximum les bulletins nuls qui représentent une bonne part des suffrages, avoisinant généralement les deux millions de votes. Pour Amer Rekhila, «considérer un bulletin sans choix, comme une voix exprimée pour la liste et une voix pour chacun de ses candidats, ouvre la voie au bourrage des urnes par des listes vierges». Dans une réaction reprise par un média en ligne, le spécialiste du droit constitutionnel estime que «cette lecture est contradictoire avec le nouveau mode de scrutin contenu dans la loi électorale».

Que dit alors l'ordonnance portant loi électorale ? L'article 156 du texte énumère 5 formes de bulletins nuls : «L'enveloppe sans bulletin ou le bulletin sans enveloppe, plusieurs bulletins dans une enveloppe, les

enveloppes ou bulletins comportant des mentions, griffonnés ou déchirés, les bulletins entièrement ou partiellement barrés, les bulletins ou enveloppes non réglementaires ». Cependant, le même article dispose que «les bulletins de vote ne comportant aucun choix de candidat sont considérés suffrage exprimé au profit de la liste». Mais, à aucun moment ladite disposition n'accorde une voix à chacun des candidats de la liste comme veut l'expliquer Mohamed Charfi. Ce qui lui vaudra d'ailleurs des interrogations dans l'après-midi d'hier lors de l'installation officielle du Conseil de l'Anie. Pour se défendre, il dira que «la voix est attribuée par la force de la loi, non par l'Anie». Plus que ça, Charfi rappelle que la loi électorale

lui attribue «la prérogative d'expliquer l'application de ses dispositions». Quoi qu'il en soit et en attendant la publication d'une décision concernant ce point, les bulletins nuls restent un enjeu majeur pour le pouvoir. Mais, va-t-on jusqu'à violer la loi organique pour régler un phénomène qui revient à chaque élection ? La question reste posée et les propos de Charfi vont certainement susciter la réaction des acteurs et partis politiques. Côté chiffres, jusqu'à samedi en fin de journée, 619 formulaires d'intention de candidature ont été retirés au niveau des sièges de l'Anie, dont 456 représentants 46 partis politiques et 97 formulaires de candidats libres, a précisé Mohamed Charfi.

A. Moussi

## L'INSTITUTION MILITAIRE LUI CONSACRE UN COLLOQUE L'après Covid-19 selon le MDN

L'Institution militaire de documentation, d'évaluation et de prospective du ministère de la Défense nationale (MDN) a organisé, dimanche à Alger, un colloque intitulé «L'après COVID-19 : vers une reconfiguration géopolitique», a annoncé le MDN dans un communiqué. Des cadres de l'Armée nationale populaire (ANP), des chercheurs universitaires et des représentants de structures de formation du ministère de la Défense nationale, ont participé aux travaux de ce colloque, ouverts par le Général-major, Mohamed Kaïdi, chef du département Emploi-Préparation de l'état-major de l'ANP, en présence des attachés militaires accrédités en Algérie. «L'organisation de ce colloque est une opportunité pour mettre la lumière sur les différents aspects de la pandémie et son impact sur les relations internationales dans les différents secteurs, à l'ombre des circonstances exceptionnelles ayant marqué, et qui affectent encore aujourd'hui notre pays à l'instar de la majorité des pays du monde», a affirmé, dans son allocution d'ouverture, le Général-major, cité dans le communiqué. Durant cette manifestation scientifique, plusieurs interventions ont été animées par des experts et des professeurs des secteurs de la santé, de la politique et de l'économie.

INVITÉ SAMEDI DERNIER PAR LE MDS

## Le Mouvement Rachad sort de sa clandestinité

Le Mouvement Rachad, fondé en 2007 par, entre autres, d'anciens militants du Front islamique du salut (FIS) - l'un des partis politiques impliqués dans la tragédie des années 1990- est aujourd'hui au centre du débat.

Ce mouvement non agréé du tristement célèbre diplomate éjecté de son poste en Libye en 1992 pour «insuffisance de résultats et incompétence avérée» Larbi Zitout devenu islamiste et aujourd'hui chef de file de ce mouvement proche des frères musulmans établi en Turquie sous la protection d'Erdoğan a été invité samedi dernier par le MDS pour assister à une conférence portant sur le mouvement hirak et les différents courants idéologiques qui le traversent. Ce mouvement qui sort peu à peu de sa clandestinité par la grâce de certains démocrates prend de plus en plus d'ampleur, en témoigne leur présence en force vendredi dernier à Tizi Ouzou où il a mis sous l'éteignoir les leaders démocrates de la région. Il a aujourd'hui son représentant en Algérie en la personne de Mustapha Guira invité pour la circonstance par le MDS pour débattre de la place de ce mouvement dans le hirak. Ce dernier a discours mielleux et avenant a, d'emblée, mis les invités en confiance plaidant pour une cohabitation pacifique avec le courant démocrate : «Nous n'avons pas été choqués par la pancarte soulevée vendredi dernier où il était écrit +Rachad dégage+. Nous ne traitons personne de traître, même ceux qui ont soulevé cette

pancarte. Même si le pouvoir tombait entre nos mains, nous serions amenés à gouverner avec le MDS et le RCD par exemple. Car personne ne peut gouverner seul ce pays. Au contraire, il faut conjuguer nos efforts pour sortir de la crise actuelle» leur dit-il avant d'ajouter pour attendrir encore plus ses invités. «Nous n'avons aucune ambition de prendre le pouvoir». Ravis de cette sentence, les organisateurs encouragent ce représentant à développer plus sa vision. «Le mouvement sera dissous à l'instauration d'un Etat de droit et une justice indépendante» dit-il faussement.

### PRÉSENT DE PLUS EN PLUS DANS LES MARCHES DU HIRAK

Présent depuis quelques semaines dans toutes les marches du hirak, le Mouvement Rachad commence à montrer ses muscles ainsi que son vrai visage. Pourtant, de nombreux militants démocrates ont accusé les responsables du mouvement basés à l'étranger d'avoir l'intention de détourner le hirak et de ne suivre ses idéaux démocratiques que pour établir un «califat islamique» en Algérie. Rachad, qui compte un grand nombre de partisans actifs dans le pays, a nié les accusations, affirmant que le groupe cherche à établir un «État civil» qui respecte les normes démocratiques. Le fameux slogan devenu célèbre des hirakistes «Etat civil et non militaire» a été emprunté aux Frères musulmans

d'Egypte qui l'ont introduit en 1992 pour tenter de déstabiliser Hosni Moubarak. Durant la marche du 12 mars en cours, des personnes envoyées par ce mouvement ont agressé des journalistes au vu et au su de tout le monde.

Le 8 mars, Journée de la femme, un carré de femmes a été durement apostrophé par des femmes membres de Rachad. Sur les réseaux sociaux, le mouvement fait feu de tout bois. Rachad «ne soutient pas l'idée d'un califat ou d'une dictature, qu'elle soit militaire ou théocratique. Il est écrit en noir et blanc dans les statuts du mouvement», a déclaré Yahia Mekhiouba, membre du conseil national de Rachad, lors d'une discussion sur Facebook. Le porte-parole du Mouvement Rachad, Mohamed Larbi Zitout, a répondu il y a quelques semaines en qualifiant l'ancien président du RCD Saïd Sadi de «pion» des pouvoirs en place.

Dans une vidéo en direct sur sa page Facebook, il a ajouté: «Vous faites partie du passé sanglant de ceux qui ont salué l'arrêt du processus électoral». Pourtant ceux qui ont arrêté la mascarade de juin 1992, les janvieristes ont épargné à l'Algérie de vivre sous un diktat islamiste incarné par le duo Abbassi Madani, aujourd'hui disparu et Ali Benhadj, présent sur la toile et plus jamais velléitaire. L'un et l'autre voulaient instaurer une république islamique à l'orthodoxie salafiste.

Mahmoud Tadjer

# CRÉSUS

Quotidien national,  
édité par la SARL  
CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com  
Fax : 021 65 77 85

**REDACTEUR EN CHEF**  
SAID MEKLA

**Rédaction/Administration**  
MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1er MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz

**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger

**Tirage** :  
4000 exemplaires

**Publicité** :  
ANEP 01, rue pasteur, Alger

**Tél.** : 021 73 76 78  
021 73 71 28  
021 73 30 43

**Fax.** : 021 73 95 59

TEBBOUNE PRÉSIDE UN CONSEIL DES MINISTRES MARATHON

# Les jeunes « sponsorisés » pour l'APN

*C'est un Conseil des ministres marathon qui s'est tenu hier où plusieurs dossiers ont été examinés sous la Présidence du Président de la République qui a donné des instructions précises pour une exécution pragmatique, à la lumière des exposés du secrétaire général du gouvernement et des ministres. Le soutien à la candidature des jeunes aux élections législatives aura marqué les esprits.*

On retient donc, en ce qui concerne la préparation des prochaines élections législatives, la promesse tenue de soutenir financièrement et sur le plan logistique les jeunes candidats qui voudront tenter l'aventure politique pour accéder à la chambre basse.

## DES DÉPUTÉS EN HERBE

«Le président a instruit de prendre toutes les dispositions administratives et financières relatives à l'appui et à l'encouragement de la participation des jeunes dans cette échéance électorale, pour concrétiser des élections démocratiques qui traduisent le véritable changement.» Ainsi il s'agira d'assurer la gratuité de l'impression des supports publicitaires tels que les affiches, la publication des programmes et autres documents de campagne. Un dispositif de soutien qui devra être pris en charge par les walis «selon un mécanisme administrativement adéquat.» On peut donc s'attendre à une sorte de partenariat entre les wilayas et les imprimeries qui factureront leurs prestations au frais du Trésor public sur la base de listes préalablement établies. Les wilayas et les communes devront aussi mettre à la disposition des jeunes candidats bénéficiant du soutien de l'Etat, les salles adaptées pour leurs meetings et rencontres de proximité. Pareil dispositif évitera toute manipulation de l'argent public par les candidats, ce qui per-



mettra de donner du sens à la moralisation du financement des campagnes politiques. On peut aussi s'attendre à un probable format de campagne par rapport au nombre d'affiches selon des critères d'importance de la circonscription, du nombre de communes etc.

## PRÉPARATION DU RAMADHAN

Par ailleurs, le Conseil des ministres s'est aussi penché sur la préparation du mois sacré du ramadhan et la régulation du marché des produits de large consommation comme la viande. Il a été décidé de veiller à éviter toutes tricheries sur la nature des viandes en vente

notamment entre le produit local et celui de l'importation. Les ministres concernés ont été instruits de renforcer les inspections afin d'éviter les stockages inflationnistes qui créent des tensions et font augmenter les prix. Il a été souligné à ce propos que des autorisations exceptionnelles d'importation de viande congelée pourront renforcer l'offre. Au sujet du manque de liquidités dans les bureaux de poste qui pourrait aussi poser problème durant le ramadhan, le chef de l'Etat a demandé au ministre de tutelle de faire procéder à la fermeture de tous les comptes commerciaux afin de réserver l'épargne et les retraits aux salariés.

## NOUVELLES WILAYAS ET DJAMAÀ EL DJAZAIR

Le gouvernement a aussi été interpellé par le président au sujet des nouvelles wilayas afin que leur soient transférées avant la fin de l'année toutes les prérogatives pour un fonctionnement effectif au service du citoyen. Toujours dans ce même domaine de l'encadrement institutionnel, Abdelmadjid Tebboune a demandé l'installation d'une instance provisoire pour la gestion du Djamaà El Djazaïr notamment son entretien en attendant la mise en place d'un management spécifique qui prendra en charge la noble vocation religieuse et culturelle de l'édifice.

## RÉACTIONS CONCRÈTES

La protection de l'environnement a aussi fait l'objet d'une réaction du chef de l'Etat quant aux risques de pollution des nappes phréatiques au sud du pays. Ainsi, il a été décidé «de dépêcher une délégation ministérielle dans les wilayas du Sud, notamment les wilayas de Tamanrasset et Adrar, en vue de s'enquérir de la situation environnementale et d'évaluer les risques découlant de certains points d'eau insalubres et leurs répercussions sur les nappes phréatiques dans la région.» Enfin, signalons aussi que les questions de la revalorisation de pensions et droits sociaux des militaires, de l'installation du Conseil supérieur de la jeunesse ainsi que l'observatoire de la société civile ont aussi été traitées par le Conseil des ministres. Des orientations ont été données par le président de la République afin que ces dossiers soient pris en charge de façon efficiente.

Synthèse de Nordine Mzala

## Observatoire national de la société civile Tebboune ordonne son installation «immédiate»

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné hier de procéder «immédiatement» à l'installation de l'Observatoire national de la société civile. Présidant la réunion

périodique du Conseil des ministres, le Président de la République s'est félicité de l'élaboration de ce projet car étant «l'un des piliers les plus importants du changement devant permettre aux différentes

forces de la société de s'organiser et d'exprimer leurs préoccupations et propositions en vue de promouvoir la contribution de la société civile dans la gestion des affaires publiques».

TEBBOUNE EXIGE DE «REVOIR PROFONDÉMENT L'ÉTUDE» DU CSJ

## ... « Pour qu'il fasse office de véritable parlement de la jeunesse »

Institué par la nouvelle Constitution, le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) dont l'installation a été annoncée, pour être imminente, par le chef de l'Etat, lors de son discours à la nation de février dernier, n'est décidément pas encore au point.

Le président Tebboune, visiblement non satisfait par le projet portant composition et organisation des missions du CSJ, confié, faut-il le rappeler, au groupe de travail ad hoc installé par la présidence, a, d'ailleurs, demandé au gouvernement hier, lors de la réunion du Conseil des ministres, d'en «refai-

re profondément l'étude» pour qu'il (CSJ) soit doté des «mécanismes à même de faire de cet édifice un espace prolifique et crédible de représentation des jeunes et participer à renforcer leurs capacités à assumer les charges publiques et ancrer, en eux, la culture démocratique».

Le CSJ, instruit le chef de l'Etat, «doit faire office de véritable parlement des jeunes» et se doit de camper le rôle de «pépinière de formation politique, au profit des universitaires surtout, afin qu'ils puissent participer, effectivement, au processus de prise de déci-

sion stratégique». Le président de la République a, en sus, ordonné de «porter à maturation, les mécanismes à même d'arrêter la composition du Conseil» et «d'accorder en premier l'importance à une véritable formation de jeunes capables de prendre le relais pour gérer le pays». Organe consultatif placé auprès du Président de la République, le CSJ, stipule la loi fondamentale, doit regrouper des représentants de la jeunesse et des représentants du Gouvernement et des institutions publiques en charge des questions de la jeunesse.

Le Conseil supérieur de la jeunesse «formule des avis et des recommandations au sujet des questions relatives aux besoins de la jeunesse ainsi qu'à son épanouissement dans les domaines économique, social, culturel et sportif». Le Conseil contribue également à la «promotion, au sein de la jeunesse, des valeurs nationales, de la conscience patriotique, de l'esprit civique et de la solidarité sociale». La composition et les attributions du CSJ, précise la Constitution, sont du ressort exclusif du président de la République

M. Aziri

«PRÉOCCUPATIONS» DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DES MILITAIRES

## Le chef de l'Etat s'engage à les prendre en charge

Le Code des pensions militaires a été hier, au menu de la réunion du Conseil des ministres, présidé par le chef de l'Etat Abdelmadjid Tebboune, qui a mis en avant «l'importance» du texte de loi avant de s'engager à «prendre en charge» toutes les préoccupations exprimées par les différentes catégories et corps de l'ANP.

«Le président de la République a mis en avant l'importance de ce texte pour l'adaptation et la pérennisation du régime des pensions militaires, et le traitement équitable de

toutes les requêtes soumises en lien avec les différentes formes d'inaptitude, d'invalidité ou de radiation», précise le communiqué du Conseil des ministres ajoutant que le président a souligné «son engagement à prendre en charge toutes les préoccupations exprimées en ce sens, en consécration des valeurs de reconnaissance des sacrifices consentis par les membres de l'Armée nationale populaire (ANP), tous corps et catégories confondus». Mercredi dernier pour rappel, le ministère de la Défense nationale (MDN) a

annoncé que certains articles du Code des pensions militaires «sont en cours de révision afin de permettre à plusieurs catégories d'anciens militaires, l'examen et la régularisation de leurs dossiers déposés au niveau de ses services». «Il s'agit en l'occurrence de l'article permettant la prolongation des délais des recours et celui permettant la création de la pension d'invalidité complémentaire, au profit du militaire auquel la Commission d'expertise médicale attribue un taux d'invalidité imputable au service», explique le MDN pré-

cisant qu'il «porte une attention particulière à la régularisation des dossiers et au suivi de la situation des militaires de toutes catégories, et conformément aux instructions de Monsieur le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, il affirme que ses services œuvrent en permanence et avec un rythme accéléré à traiter et statuer sur le maximum de dossiers déposés, dans les meilleurs délais».

A.Ighil



FAISANT L'OBJET D'UN MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL

# Abdelmoumène Ould Kaddour arrêté à Dubaï

**En fuite à l'étranger depuis deux ans, l'ancien P-DG de Sonatrach, Djamel Ould Kaddour, (2017-2019) a été arrêté samedi dernier à son arrivée à Dubaï aux Emirats arabes unis en provenance de Paris selon plusieurs sources. Sa cavale s'est brusquement arrêtée le matin du 19 mars 2021.**

La demande d'extradition que doit formuler l'Algérie ne sera qu'une simple formalité puisque l'Algérie et les Emirats arabes unis ont signé un accord d'extradition. En effet, le décret présidentiel n° 07-323 du 23 octobre 2007 portant ratification de la convention relative à la coopération judiciaire, aux notifications, aux commissions rogatoires à l'exécution des jugements et à l'extradition entre la République algérienne démocratique et populaire et l'Etat des Emirats arabes unis a été signée à Alger le 12 octobre 1983 et parue dans le JO n° 67 du 24 octobre 2007 ainsi que l'ordonnance n° 65-195 du 29 juillet 1965 portant ratification de la convention relative à l'assistance mutuelle et à la coopération juridique et judiciaire entre l'Algérie et la République arabe unie, signée à Alger le 29 février 1964. L'ex-P-DG de Sonatrach devrait être extradé en Algérie dans les heures qui viennent et mis aussitôt sous mandat de dépôt. Ould Kaddour s'apprêtait à rejoindre Oman où il devait s'installer définitivement. L'ex-P-DG est poursuivi dans l'affaire de l'achat de la raffinerie d'Augusta. La transaction a été réalisée en 2017. «Le pôle pénal économique et financier a ouvert une enquête sur l'affaire de la raffinerie d'Augusta, dans laquelle un mandat d'arrêt international a été émis contre le principal accusé», a déclaré le Premier ministre Abdelaziz Djerad. Ould Kaddour avait été relevé de ses fonctions par le chef de l'Etat par intérim, Abdelkader Bensalah, le 23 avril 2019. Son acolyte Ahmed El-Hachemi Mazighi, ancien vice-président chargé de la commercialisation au sein de la compagnie qui a piloté le projet autour de l'achat d'Augusta et dirigé les négociations pendant plus d'un an qui défendait becs et ongles cet achat a été arrêté et placé depuis une année sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach en juillet 2020. Il est poursuivi pour les chefs



d'inculpation de «dilapidation d'argent public et usurpation de fonctions». D'autres personnes liées à ce dossier devront être auditionnées par le magistrat instructeur dans les jours à venir. L'ex-ministre de l'Energie Abdelmadjid Attar, avait confirmé, dans un entretien accordé à l'agence russe Sputnik, qu'une instruction judiciaire est en cours. «À l'époque, on disait que c'était un investissement à l'international qui devait permettre à l'Algérie de diminuer ses importations de gasoil. Malheureusement, il s'est avéré qu'Augusta ne pouvait procéder au raffinage du pétrole algérien, mais le brut saoudien et azerbaïdjanais», avait-il alors révélé. Pour rappel, la raffinerie Augusta (Sicile) a été acquise par le

groupe Sonatrach en 2018 à la faveur d'un accord conclu avec ESSO Italiana (ex-filiale du groupe américain ExxonMobil). La filiale raffinage italienne de Sonatrach dénommée Sonatrach Raffineria Italiana Srl, est devenue propriétaire de ces actifs à partir du 1er décembre 2018. Cette transaction inclut également les trois terminaux pétroliers de Palerme, Naples et Augusta, ainsi que des participations dans des pipelines reliant la raffinerie aux différents terminaux. L'acquisition de la raffinerie d'Augusta estimée à 800 millions de dollars devait permettre à Sonatrach de combler son déficit local en gasoil et en essence et de vendre sur les marchés internationaux les produits excédentaires selon les dirigeants de Sonatrach

de l'époque. Plusieurs réserves ont été émises sur cette transaction, mais aussi sur l'efficacité de cet investissement de Sonatrach à l'étranger. Le rachat de la raffinerie à fait à l'époque des gorges chaudes ici en Algérie et en Italie. De nombreux experts, spécialistes se sont étonnés à l'époque du rachat de la précipitation d'acquisition d'une raffinerie dans cet endroit spécialement très connu par la connivence de la mafia sicilienne avec les syndicats qui ont déjà fait pression sur le propriétaire de n'accepter cette cession que lorsque l'acheteur aura pris en charge l'ensemble de l'effectif composé de 660 agents que Sonatrach a accepté le deal tête baissée.

Mahmoud Tadjer

## ARRESTATION DE L'EX-INSPECTEUR DE L'OAIC 6 millions d'euros trouvés dans son compte



Le fonctionnaire qui a été mis en détention provisoire par le juge d'instruction de la cour de Sidi M'hamed le 18 mars courant, est accusé d'espionnage économique, atteinte à l'économie nationale et d'avoir bénéficié de privilèges dans l'octroi de marchés publics. Ce dernier était, par ailleurs, l'un des fonctionnaires directs chargés de l'importation de blé. Par ailleurs, cette opération intervient quelques jours après que 8 personnes eurent été provisoirement incarcérées à Guelma, parmi elles, figure l'ancien DG de l'OAIC, toujours dans le cadre des affaires de corruption liées au détournement de blé tendre et dur.

## PROCÈS DE KAMEL CHIKHI (EL BOUCHER) Report au 4 avril prochain



Le tribunal de Tipasa a décidé hier le report du procès de l'homme d'affaires Kamel Chikhi dit El Boucher, accusé dans une affaire de corruption, au 4 avril prochain à la demande de la défense.

Il s'agit du 5e report consécutif à la demande de la défense de l'accusé depuis la première audience du 17 janvier dernier. Kamel Chikhi, qui avait fait l'objet d'un mandat de dépôt émis à son encontre par le juge d'instruction près le tribunal de Tipasa, le 15 octobre dernier, est poursuivi dans cette affaire, au même titre que trois autres accusés (un notaire et deux employés) pour «octroi d'indus avantages», «réduction d'impôts et de taxes sans autorisation», «abus de fonction» et «obtention d'intérêts de façon illégale».

Après leur présentation, le 15 octobre dernier, devant le parquet de Tipasa, le dossier

de l'affaire a été transféré au juge d'instruction, qui a ordonné la mise en détention provisoire de Kamel Chikhi et le placement des autres accusés sous contrôle judiciaire. Cette

affaire remonte à 2016, lorsque l'accusé Kamel Chikhi a signé, chez un notaire agrée de la ville de Tipasa, un contrat de transfert d'une propriété foncière (lui appartenant), sise à Aïn Benian à une société à responsabilité limitée (promotion immobilière) dont il était associé et gérant. Il a bénéficié au titre de ce contrat d'une réduction d'impôts, en ne versant qu'un taux de 1% des taxes dues fixées à 5%.

Un fait considéré en violation avec la législation en vigueur, ayant requis l'ouverture d'une enquête judiciaire en 2018 et l'engagement de poursuites à son encontre, en application de la loi sur la corruption. Les enquêtes réalisées dans cette affaire ont fait ressortir que le Trésor public a subi une perte estimée à 15 millions de dinars.

M. T.

## SON COLLECTIF DE DÉFENSE A INTRODUIT UNE DEMANDE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE Le juge refuse de libérer Ould Abbès à titre humanitaire

Le juge de la sixième chambre d'accusation de la cour d'Alger a refusé hier la demande de liberté conditionnelle pour des raisons médicales introduite par son collectif d'avocats vendredi dernier. Les avocats chargés de la défense de l'ex SG du FLN Djamel Ould Abbès, ont saisi la chambre correctionnelle de la cour d'Alger en vue d'obtenir une mise en liberté provisoire dans un communiqué rendu

public vendredi dernier. Le collectif d'avocats a expliqué sa démarche par la santé chancelante du prévenu, dû à son âge avancé. De ce fait, la défense «considère qu'il n'est pas de tradition de l'institution judiciaire de maintenir en détention un homme âgé de 88 ans, atteint de plusieurs pathologies». La défense, qui dit respecter «sans la moindre restriction les décisions de justice», a estimé que l'ancien SG de l'ex

parti unique «devenu en Algérie et par-delà le monde, le plus vieux des détenus» sa peine doit, donc, être aménagée en raison de son âge. Il est rendu possible aux juges qui devaient statuer hier sur la demande de liberté provisoire introduite, de placer le prévenu sous contrôle judiciaire ou sous contrôle électronique par bracelet comme cela est autorisé», a déclaré le collectif dans son communiqué.



OBSERVATOIRE DE PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION ET DU DISCOURS DE LA HAINE

## Le CNDH appelle à sa relance

**Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a appelé hier, à relancer l'Observatoire national de prévention de la discrimination et du discours de la haine créé en vertu de la Loi 20-05 du 28 avril 2020. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), le CNDH a rappelé la promulgation de la Loi 20-05 du 28 avril 2020 relative à la prévention et à la lutte contre la discrimination et le discours de la haine laquelle a prévu la création de l'Observatoire national de prévention et de la lutte contre la discrimination et le discours de la haine.**

Le CNDH a appelé, dans ce cadre, à la relance de cet «Observatoire placé auprès du président de la République». L'Observatoire est chargé de «proposer les éléments de la stratégie nationale de prévention de la discrimination et du discours de haine et de contribuer à sa mise en œuvre, en coordination avec les autorités publiques compétentes, les différents intervenants dans ce domaine et la société civile». Sa mission porte, en outre, sur la détection précoce des actes de discrimination et de discours de haine et d'en alerter les autorités concernées». L'organisme précise qu'il célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en vue de «consolider la culture de la tolérance et de l'égalité et de lutter contre la discrimination à la faveur de l'existence de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sous le slogan «Les jeunes se dressent contre le racisme», ratifiée par l'Algérie en 1966 et entrée en vigueur en 1969. Pour le CNDH, cette Convention a permis d'«abolir les lois raciales les plus dures à travers le monde, d'autant plus que l'esclavage, la discrimination raciale et l'Apartheid ont été abolis». L'observatoire ne manque pas de relever que l'Algérie «a combattu depuis l'indépendance dans toutes ses Constitutions et ses lois, la discrimination raciale qu'il qualifie d'«acte inhumain qui porte atteinte à la dignité humaine». L'Algérie a également œuvré depuis toujours à inculquer auprès des générations, le rejet de toutes les formes de la discrimination raciale, aussi bien en paroles qu'en actes», a-t-il encore relevé. Cet événement, ajoute le CNDH, vise à rappeler la communauté internationale «le cas des victimes de la discrimination



raciale et l'appeler à redoubler d'efforts pour éliminer toutes ses formes», relevant que la Journée internationale a lieu dans une «circonstance particulière» en raison de la propagation de la pandémie du Covid-19 qui frappe, depuis plusieurs mois, le monde et l'Algérie, entraînant l'apparition de quelques formes de discrimination raciale dans certaines sociétés». A ce titre, le CNDH a appelé «les autorités sanitaires en Algérie à poursuivre la prise en charge des réfugiés africains, notamment en ce temps de pandémie, et à œuvrer à leur vaccination au même titre que les citoyens

algériens», afin de réaffirmer «l'attachement de l'Algérie aux principes de la solidarité et de la fraternité et de «lutter contre la discrimination raciale». Par ailleurs, le 21 mars de chaque année coïncide avec la célébration de la Journée mondiale de la Trisomie 21 (syndrome de Down), reconnue le 19 décembre 2005 par l'Organisation des Nations unies (ONU). A cette occasion, le Conseil national des droits de l'homme a relevé la nécessité de «sensibiliser la société, toutes franges confondues, y compris les familles, aux questions relatives à la trisomie», notant l'intérêt accordé

par «les institutions de l'Etat et ses organes, la société civile et le secteur privé à l'impératif de fournir tous les moyens de la prise en charge sanitaire, psychologique et scolaire de cette catégorie qui fait partie des personnes en situation de handicap. La trisomie 21 est une anomalie génétique due à la présence dans une paire chromosomique d'un chromosome surnuméraire (21). A la naissance, les enfants atteints de cette maladie ne sont pas mentalement retardés mais développent avec l'âge des problèmes cognitifs en raison des déficits de mémoire inhérents à la trisomie. R. N.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE DESSALEMENT D'EAU DE MER

### «Une option stratégique»

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab et le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi, ont co-présidé hier à Alger une réunion de travail, consacrée à l'examen des moyens de renforcement des capacités nationales de dessalement d'eau de mer. Selon un communiqué du ministère de l'Energie et des Mines, cette réunion a regroupé les représentants des deux ministères, le P-DG de l'Algérien Energy Company (AEC) et le Directeur général de l'Algérienne des Eaux (ADE). La réunion a évoqué en particulier l'état des stations de dessalement d'eau de mer, notamment celle de Souk Tleta et de Magtaâ ainsi qu'aux modalités de lancement des nouveaux projets d'unités de dessalement inscrits dans le programme du gouvernement. Soulignant l'importance du pro-

gramme de dessalement d'eau de mer, qui constitue une «option stratégique» retenue par le gouvernement pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les deux ministres ont relevé «l'important apport» de la production d'eau dessalée des 11 unités dans l'offre nationale d'eau potable. Ils ont, dans ce cadre, insisté sur la «nécessité d'engager, rapidement, avec toutes les parties concernées, des actions concrètes et de mener une réflexion approfondie afin d'assurer la sécurité nationale d'approvisionnement en eau potable», indique le communiqué. A noter que les 11 unités de dessalement réparties sur 9 wilayas de la côte maritime ont une capacité de production totale de 2,1 millions de m<sup>3</sup>/j d'eau dessalée.

RAMADHAN

### Campagne de sensibilisation pour le personnel médical

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière organise durant le mois de ramadhan une campagne de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la préparation physique au jeûne, ciblant le personnel médical des structures de proximité, a indiqué hier un communiqué du ministère. Pour le lancement de cette campagne, un forum d'échange entre experts et praticiens des structures de proximité se tiendra lundi à l'hôtel Sofitel (Alger), a fait savoir le ministère, précisant que cette rencontre sera «un espace d'échange répondant aux questions sur la relation entre le jeûne et les maladies». Le forum «abordera notamment la préparation pré-ramadhan, les recommandations DAR 21 sur la stratification du risque du jeûne chez le diabétique, les études sur l'impact du jeûne chez le diabétique et de l'apport de l'éducation thérapeutique dans l'accompagnement du malade durant le mois sacré»,

a-t-on ajouté. Par ailleurs, le ministère a rappelé que «le jeûne a beaucoup de bienfaits sur la santé, tant que l'alimentation est équilibrée, en quantité raisonnable et que le temps de sommeil nécessaire est respecté scientifiquement pour les personnes en bonne santé». Il a toutefois souligné que «le jeûne pourrait cependant mettre en danger la santé des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les malades chroniques, les patients sous certains traitements médicamenteux et les femmes enceintes». «Le jeûne, s'il n'est pas préparé, risque une décompensation des maladies et une altération de la santé», a averti le ministère dans son communiqué, en recommandant aux malades en soins ambulatoires, souffrant de maladies chroniques ou d'une maladie récente, ainsi qu'aux femmes enceintes, de «consulter ou de demander conseil à son médecin pour la conduite à adopter pendant le mois sacré».

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Lancement aujourd'hui de la 1<sup>re</sup> édition de l'initiative : «Un projet, un brevet»

La première édition de l'initiative «Un projet, un brevet» sera lancée, aujourd'hui à Alger, pour la sélection d'une soixantaine de projets à diffuser sur la webtv du Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (Cerist), a indiqué, dimanche, un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Les projets seront choisis sur la base d'un vote général via la plateforme électronique dédiée à l'évènement lors d'une cérémonie qu'abritera le Cerist, sous la supervision du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane. La même source fait état, en outre, de «l'accompagnement de 20 projets choisis par des experts dans le but d'améliorer leur production et valoriser leurs réalisations jusqu'à l'enregistrement du brevet d'invention, et partant, leur accompagnement dans la création d'entreprises innovantes», conclut le document.



EN PRÉVISION DU MOIS DE RAMADHAN

# L'Algérie importe plus de 20 000 bovins

*En maintenant la mesure d'interdiction d'importation des viandes rouges congelées, l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev) a annoncé l'importation de plus de 20 000 taurillons.*

**P**our approvisionner le marché national en viande rouge durant le mois de ramadhan, l'Algérie a importé plus de 20 000 taurillons, a annoncé hier à Alger, le directeur général de l'Onilev, Mohamed Kherroubi. «L'importation de bovins destinés à l'abattage, au lieu des viandes rouges fraîches ou congelées, permettra d'augmenter la cadence de l'activité des abattoirs et des boucheries, et de répondre à la forte demande en viande fraîche durant le mois de ramadhan», a-t-il fait valoir. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, Kherroubi a également fait savoir que des boucheries mobiles seront mobilisées pour assurer l'approvisionnement des quartiers populaires en viande fraîche dans plusieurs wilayas durant le mois sacré. Interrogé sur les raisons de la hausse des prix de la volaille qui ont atteint 480 DA le kg sur le marché, ces derniers temps, le premier responsable de l'Onilev l'a attribué à la flambée des cours des intrants, notamment le maïs et le soja sur le marché mondial.

«L'accroissement des prix de l'aliment de bétail, qui représente 65 % du coût de production des viandes blanches, est à l'origine de cette envolée», a-t-il expliqué, affirmant que la hausse de ces deux produits boursiers a été constatée depuis le mois de décembre dernier. «Les éleveurs ont cessé



d'importer ces deux produits entre janvier et février en raison de leur prix trop élevé et cela a eu un impact direct sur le marché interne de la volaille, d'autant que l'Algérie importe la quasi-totalité de ses besoins en aliment de bétail de l'étranger», a-t-il expliqué. Par ailleurs, Kherroubi a assuré qu'il y a un retour progressif à la normale après cette rupture, et les prix devront se stabiliser dans les prochains jours avec la reprise de l'appareil de production. D'autre part, il a affirmé que l'Algérie compte réduire sa

forte dépendance de l'étranger en matière d'intrants à travers l'extension des surfaces agricoles consacrées à la culture du maïs et du soja au niveau des grandes superficies du Sud. «Pas moins de 8 000 hectares ont été consacrés à cette culture cette année», a-t-il avancé. Actuellement, le pays importe 20 millions de tonnes de soja et de maïs pour les besoins du secteur avicole, selon ce responsable, qui a précisé que 80% de ces opérations d'importations sont effectuées par des privés, et le reste est importé par

l'Onab. Dans le même ordre d'idées, il a fait constater que 80 % des exploitations avicoles actives dans l'informel, affirmant que le ministère de l'Agriculture et le Conseil interprofessionnel de la filière avicole encouragent les petits éleveurs à adhérer à la nouvelle réorganisation de la filière en cours. A ce propos, il a évoqué les nouveaux textes régissant les coopératives agricoles pour plus de traçabilité des procédés de production, une meilleure visibilité sur le marché avicole. **Hafid Mesbah**

EN ACCUSANT LES GROSSISTES DE SPÉCULATION

## Omar Rebrab rassure sur la disponibilité de l'huile

Le vice-président du groupe Cevital, Omar Rebrab, a déclaré que « la production d'huile a atteint 700 000 tonnes, alors que les stocks de ce produit de base, qui ne connaît aucune pénurie, se sont accumulés », a rapporté hier Echoroukonline.

Il a rappelé que «le stock est aujourd'hui suffisant pour approvisionner le marché national, ainsi que le reste des concessionnaires actifs sur le marché».

Il a souligné que le groupe Cevital «n'a pas augmenté les prix de ses produits ni réduit l'offre». Il a ajouté : «Il y a de grandes quantités disponibles, selon les prix réglementés dans le décret publié par le ministère du Commerce», en précisant qu'«au niveau de Cevital, nous n'assistons à aucune pénurie d'approvisionnement ni à une augmentation des prix». Selon Rebrab, le problème est dû «aux grossistes qui refusent d'acheter les quantités habituelles d'huile et font pression pour traiter sans facture avec le groupe Cevital», selon la même source, ce qui est incompatible, rappelle Omar Rebrab, «avec les récentes instructions du ministère du Commerce, qui ont souligné la nécessité de facturer



toutes les opérations». «Nous coordonnons avec le ministère du Commerce pour assurer l'abondance, mais nous ne pouvons pas vendre sans facture. Ces procédures légales sont obligatoires», a indiqué le fils de l'homme d'affaires, Issad Rebrab. Le vice-président du complexe Cevital a souligné que la crise s'était exacerbée en un temps record en raison de rumeurs cir-

culant sur les réseaux sociaux, qui évoquent une pénurie aiguë d'huile, ce qui a incité les citoyens à acquérir de grandes quantités d'huile de table, selon le même média.

Pendant le mois de ramadan, nous n'enregistrerons aucune pénurie d'huile de table, et Cevital cherchera à lancer de nouvelles variétés d'huiles alimentaires.

### LA GUERRE DES MARGES BÉNÉFICIAIRES

De leur côté, les grossistes et distributeurs de cette matière se plaignent d'être privés de la marge bénéficiaire, qui a baissé à partir de février dernier, à 20 DA, à partager entre eux et les détaillants. Pendant ce temps-là, les producteurs bénéficient d'une marge très élevée, selon toujours les commerçants de gros. Ces commerçants estiment que les producteurs ont tendance à recourir à ce genre de pratique, notamment en gardant une marge bénéficiaire assez élevée pour eux, afin de compenser les pertes engendrées par la baisse du dinar face à l'euro et au dollar et la hausse des prix des matières premières dans les marchés internationaux. Ainsi, selon les grossistes cités par le même média, le groupe Cevital facture 5 litres de l'huile de table à hauteur de 580 DA, alors que le prix de détail est fixé par le ministère du Commerce à 600 DA, d'où, selon eux, la hausse des prix auprès de certains détaillants.

H. M.

OBLIGATION DE PRÉSENTER UN ÉTAT FOURNISSEURS

## Les dispositions expliquées par la DGI

En vertu de la loi de finances pour l'année 2021, la Direction générale des Impôts (DGI) a précisé, dans un communiqué, les dispositions relatives à la réintroduction de l'obligation de produire un état fournisseurs. L'administration fiscale porte à la connaissance des contribuables assujettis à la TVA que la loi de finances pour 2021, dans son article 42, a réintroduit l'obligation de produire, à l'appui de la déclaration série G n°50, un état fournisseurs, faisant ressortir, au titre de chaque fournisseur, plusieurs informations», est-il indiqué dans le communiqué de la DGI, publié sur son site web. Ces informations englobent le nom et prénom (s) ou raison sociale, l'adresse, le numéro d'Identifiant Fiscal (NIF), le numéro d'inscription au registre du commerce, date et référence de la facture, ou autres documents en tenant lieu, du montant

des achats effectués, des prestations et des travaux et le montant de la TVA déduite. Quant aux transactions réalisées avec des fournisseurs disposant d'un registre du commerce, La DGI a expliqué que les redevables concernés sont tenus de procéder à l'authentification de leurs numéros d'inscription au registre du commerce ainsi que leur numéro d'Identifiant fiscal (NIF), via des sites web consacrés à cette opération, à savoir, nifenligne.mfdgi.gov.dz et sidjilcom.cnrc.dz. La DGI explique également qu'au terme des nouvelles dispositions de l'article 29 du CTCA, «l'état fournisseurs doit être déposé à l'appui de la déclaration série G50, soit mensuellement ou trimestriellement suivant le calendrier de déclarations des contribuables». Toutefois, et dans le cadre de l'assouplissement des procédures administratives, l'administration fiscale a indiqué

que les assujettis à la TVA ont la faculté de produire cet état trimestriellement, et ce, quel que soit leur calendrier de déclaration.

«Cet état doit être établi sur support papier et sur support dématérialisé, étant précisé que ce dernier doit être établi sous format Excel. Par ailleurs, ils doivent être présentés à l'appui d'un bordereau devant servir d'accusé de réception», a fait savoir la DGI. S'agissant des contribuables relevant de la Direction des grandes entreprises (DGE) et des CDI dotés du SI-JIBAYATIC, l'administration fiscale explique que ceux-ci sont informés que cet état ne doit être déposé que sous format dématérialisé. Enfin, la DGI a souligné que le modèle de l'état fournisseurs est disponible et téléchargeable sur son site Web.

R. E.



## LOGEMENT RURAL

# Vers le lancement d'un grand projet



**Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé, samedi depuis Jijel, le lancement, «d'un grand et important projet de logement rural».**

«Un grand et important projet de logement rural sera lancé dans les jours à venir à travers tout le territoire national», a déclaré à la presse le ministre en marge du coup d'envoi des travaux de réalisation de 600 unités de logements AADL à Mazghitane, à l'entrée ouest de la wilaya de Jijel.

M. Belaribi a affirmé, dans ce sens, que le Président de la République accordait «une importance majeure à cette formule

de logement pour la sédentarisation dans les villages».

Par ailleurs, le ministre de l'Habitat a indiqué que «la régularisation de la dernière tranche des souscripteurs du programme AADL, qui n'ont pas effectué leurs choix de site, interviendra d'ici fin mars, au plus tard».

«Les souscripteurs qui ont déposé des recours et ceux dont les dossiers ont été acceptés mais qui n'ont pas encore versé la première tranche auront de bonnes nouvelles d'ici la fin du mois courant», a-t-il rassuré.

Dans ce cadre, le ministre a fait état d'instructions faites aux directeurs du secteur d'élaborer une feuille de route pour «l'obligation d'accompagnement des projets de logement par différents équipements et structures, notamment éducatifs ainsi qu'un stade de proximité au niveau de chaque nouvelle cité».

Il s'agit également, a-t-il ajouté de «la réception des logements en même temps que les réseaux primaires et secondaires

afin d'éviter tout retard en matière de distribution». Par ailleurs, M. Belaribi a mis en avant l'impératif pour l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) «d'adopter une stratégie de recouvrement des droits en instance en recourant à toutes les moyens (sensibilisation et mises en demeure) en vue de rattraper le retard accusé en la matière».

Auparavant, le ministre a inspecté les travaux de réalisation d'un lycée 200/800 places et un chantier d'une polyclinique dans la région de Timizar (commune d'El Aouana).

Il a également inauguré une cité de 255 logements publics locatifs (LPL) dans la même région et une autre à Amezzouj Mazghitane de 400 logements location-vente.

Au terme de sa visite, le ministre a présidé une cérémonie de remise de clés aux bénéficiaires de 1.460 logements, toutes formules confondues, au niveau de la maison de la culture Omar Oussedik.

## TIZI-OUZOU :

## Lancement d'un projet de pompage de l'eau de l'Oued Sébaou vers le barrage de Taksebt

Des travaux de réalisation d'un projet de pompage de l'eau de l'Oued Sébaou vers le barrage hydraulique de Taksebt, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, ont été lancés par la direction locale des ressources en eau (DRE), a-t-on appris, auprès de cette institution.

Confié à l'entreprise publique Cosider, le projet porte sur la déviation d'une partie du flux de l'Oued Sébaou par le creusement de deux bassins au pied du barrage de Taksebt et la mise en place d'un système de pompage à deux paliers, a expliqué le directeur local des ressources en eau, Mokrane Djouder, lors de la dernière réunion de l'exécutif de wilaya présidée par le wali Mahmoud Djamâa.

Ce projet, lancé récemment dans le cadre des opérations urgentes engagées afin de faire face au manque d'eau potable, suite à la faible pluviométrie, permettra d'injecter quotidiennement dans le barrage de Taksebt, dans un premier temps, un volume de 30 000 M3

d'eau, a relevé M. Djouder, ajoutant que ce volume sera augmenté progressivement en fonction de la disponibilité de la ressource dans l'Oued.

Le premier volume d'eau sera pompé en avril prochain vers le barrage Taksebt, dont le taux de remplissage a baissé à 27% suite à deux saisons successives de faible pluviométrie.

Le barrage de Taksebt, situé à une dizaine de kilomètres à l'Est du chef-lieu, est la principale source d'alimentation en eau potable de la wilaya de Tizi-Ouzou et de plusieurs communes de Boumerdes et d'Alger.

Outre cette opération, d'autres projets sont lancés par la DRE et l'unité de Tizi-Ouzou de l'Algérienne des eaux (ADE), pour assurer la disponibilité de l'eau potable aux populations et gérer le manque de cette ressource vitale.

Les opérations lancées par l'ADE portent notamment sur la réhabilitation et l'équipement de certaines stations et

forages réalisées au niveau de l'Oued Sébaou et de ses affluents, ainsi que sur des travaux de réparation des fuites signalées sur le réseau d'adduction d'eau potable, pour économiser la ressource et la lutte contre le vol d'eau (branchements illicites sur le réseau AEP). Des travaux de réhabilitation de la station de dessalement d'eau de mer de la commune de Tigrirt ont été également engagés et sont en voie de finalisation, a indiqué la directrice locale de l'ADE Assia Ouamrouche, qui a souligné qu'à sa mise en service, cette station produira un volume de 1.500 M3 d'eau/jour. Lors de cette réunion de l'exécutif, le wali a instruit le secrétaire général de wilaya de procéder à l'installation, cette semaine, d'une cellule de suivi, sur le terrain, des différents projets d'urgence de l'ADE et de la DRE, destinés à mobiliser la ressource et assurer sa disponibilité durant cette période exceptionnelle de manque d'eau, pour pouvoir intervenir rapidement en cas de contraintes.

## BLOCAGE DE L'APC DE OULED BESSEM (TISSEMSILT)

### Mise en œuvre du pouvoir de substitution du wali

Suite au blocage au sein de l'Assemblée populaire communale (APC) de Ouled Bessem, le wali de Tissemsilt a décidé la mise en œuvre du pouvoir de substitution du wali jusqu'à la levée du blocage et le retour des membres à leurs missions normales et régulières, a indiqué samedi un communiqué du cabinet du wali.

«Le Wali de Tissemsilt, Abbas Badaoui, a décidé de charger un gestionnaire administratif de la gestion des affaires de la commune de Ouled Bessem, conformément aux articles 100 et 101 de la loi 10/11 du 22 juin 2011 relative à la commune», précise la même source.

Cette décision intervient suite au blocage que connaît l'APC de Ouled Bessem induisant l'entrave du développement local au niveau de cette collectivité, ayant impacté le quotidien des citoyens.

Ce blocage a entraîné la non approbation de l'inscription des projets de développement outre la non-ouverture des affectations financières relatives à l'opération de solidarité du mois de ramadhan pour cette année.

Cette décision prise par le wali vise à assurer la continuité du Service public dans cette commune et à mettre en œuvre ses programmes de développement afin de prendre en charge les préoccupations de sa population.

## PONT MÉTALLIQUE RELIANT GUÉ

## DE CONSTANTINE À BARAKI (ALGER)

### Fermeture à partir de demain



Le pont métallique reliant les communes de Gué de Constantine à Baraki sera fermé à la circulation routière pour des travaux de réparation à partir de demain, a indiqué la wilaya d'Alger, dans un communiqué, précisant que la circulation dans les deux sens sera déviée vers d'autres axes routiers. Cette mesure intervient en application de l'arrêté de du wali d'Alger portant fermeture du pont métallique situé à la commune de Gué de Constantine sur le CW14 reliant Gué de Constantine à Baraki pour travaux de réparation du pont métallique, note la même source. A cet effet, la direction des travaux publics informe l'ensemble des usagers de cet axe routier qu'il sera fermé à la circulation routière «à partir du mardi 23/03/2021 pour une durée de 21 jours».

La circulation sera déviée pour les deux sens de la circulation, Baba Ali-Baraki vers Gué de Constantine et Gué de Constantine vers Baraki par les axes routiers RN38 - radiale Oued Ouchayah-échangeur rocade sud-Baraki et CW14 et Baba Ali-Baraki-CW14, ajoute le communiqué.

La wilaya d'Alger demande aux usagers de la route de «ne pas s'aventurer pour l'utilisation de cet axe routier et de respecter les panneaux de la signalisation directionnelle et d'interdiction».

## PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE HYDRIQUE

# Des mesures fermes préconisées

*La préservation de la ressource hydrique passe par la promotion de la culture de l'eau conjuguée à des mesures fermes pour éviter de l'hypothéquer, a préconisé, dans un entretien à l'APS, le docteur Malek Abdesslam, Directeur du laboratoire de l'eau à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO).*



**P**our l'universitaire, «il est impératif de promouvoir la culture de l'eau sans quoi aucune politique ne pourra aboutir», soulignant que «la réalité hydrique du pays est inquiétante ces derniers temps, à cause, notamment, du changement climatique qui se traduit par une élévation des températures et l'allongement de la saison sèche qui va de juin à septembre en débordant, parfois, sur octobre». Une réalité naturelle caractéristique du bassin méditerranéen «marquée par la rudesse et la variabilité du climat et une alternance d'années pluvieuses et sèches», à laquelle s'ajoute, dira-t-il, «les pertes enregistrées qui avoisinent les 50 à 60% de la ressource, selon les chiffres officiels». Le maître mot de cette culture, en sus de la sensibilisation tous azimuts, est, selon le Dr Abdesslam, «la gestion rationnelle de cette ressource».

La gestion administrative et la pléthore d'intervenants dans sa gestion actuelle «génère des antagonismes de gestion entre les différents acteurs et complique la gestion de cette ressource» vitale, souligne-t-il. Actuellement, il y a, déplore-t-il, «plusieurs acteurs de différents sec-

teurs et services de l'Etat qui interviennent dans la gestion de la ressource hydrique et, parfois, leur action, sur laquelle prédomine l'aspect administratif, manque de coordination et de complémentarité». D'autres mesures, coercitives et techniques, doivent être, également, mise en œuvre selon une vision bien étudiée et coordonnée à commencer par réinstauration d'un régime de restrictions. Considérant que l'eau est «un droit inaliénable auquel chacun doit y avoir accès gratuitement même», l'universitaire préconise, toutefois, «le retour au système des restrictions pour un usage rationnel de la ressource, ainsi que la taxation du prix, au delà d'une certaine quantité de consommation».

## RATIONALISATION

Et pour cause, souligne-t-il, «on ne peut se permettre d'avoir l'eau à plein temps au vu de la réalité hydrique du pays». Une mesure, a-t-il ajouté, qui limiterait aussi, par ailleurs, les fuites, le gaspillage ainsi que les branchements illégitimes, contre lesquels il faudrait lutter fermement. Ces phénomènes, constatés chez les particuliers comme les collectivités et services de l'Etat (écoles, universi-

tés, administrations, communes, mosquées...) causent un préjudice énorme estimé, rappelle-t-il, à «près de la moitié de la ressource, soit 50 à 60 % .En matière de mesure techniques, le Dr Abdesslam, préconise «la poursuite et la perfection des politiques hydriques mises en œuvre, mais insuffisamment prises en charge», entre autres, le dessalement de l'eau de mer et l'épuration des eaux usées qui représentent un potentiel de centaines de millions de mètres cubes qui peut être exploité dans l'agriculture, mais qui demande «un sérieux effort» . Il y a aussi, a-t-il indiqué «le transfert de la ressource d'un bassin plus doté à un autre qui l'est moins», citant le projet en cours à Tizi-Ouzou, consistant à pomper l'eau du Sébaou pour l'injecter dans le barrage de Taksebt qui est à un très bas niveau cette année. L'autre aspect qui mérite aussi réflexion, fait remarquer l'universitaire, est «le recours à la technique de la pluie artificielle». Celle-ci, dira-t-il, «a déjà été expérimentée au lendemain de l'indépendance et consiste à bombarder les nuages pour provoquer la chute des pluies avant qu'elles deviennent grêlons, notamment, en période de floraison».

## AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE À BOUIRA

# Un pari réussi

L'amélioration de l'accès à l'eau potable de manière régulière pour les populations de Bouira est l'un des paris réussis par les autorités locales, grâce aux projets structurants réalisés ces quinze dernières années, dont deux grands barrages, d'une capacité globale de plus de 800 millions M3. L'un de ces projets phares ayant redonné à la wilaya Bouira sa place de leader en matière d'eau, est le barrage de Koudiet Acerdoune, réalisé sur les hauteurs de Lakhdaria pour une capacité de 640 millions de M3, destiné à alimenter 72 communes réparties sur les wilayas de Médéa, Tizi-Ouzou, M'Sila et Bouira, selon les détails fournis par le directeur de l'Algérienne des Eaux (ADE), de Bouira M. Hakim Lacen. Réalisé dans la

municipalité de Bechloul, le barrage de Tilesdit est considéré, lui aussi, comme l'un des plus importantes infrastructures hydrauliques du pays avec une capacité de 165 millions M3. Grâce au système des grands transferts mis en œuvre depuis quelques années, ce barrage approvisionne en eau potable 16 communes de Bouira, cinq de Bordj Bou Arréridj et une autre de M'Sila. «L'amélioration de l'accès à l'eau potable est notre cheval de bataille. Les résultats sont palpables sur le terrain et nous avons plus de 26 % de la population de la wilaya de Bouira qui est alimentée en H24», s'est réjoui le directeur de l'ADE dans une déclaration à l'APS. «En 2020, nous avons 43 % de la population approvisionnée en H24. Le pourcentage

a été réduit de façon précautionneuse à 26 % cette année en raison de la faible pluviométrie et de la période sèche», a tenu à préciser le même responsable. Les progrès réalisés dans le secteur des ressources en eau et en matière d'eau potable à Bouira «sont de taille, car la situation s'est beaucoup mieux améliorée par rapport aux années 1990 et 2000», s'est-il encore félicité. Si le pari est réussi dans le plus grand nombre des régions de la wilaya, beaucoup de zones d'ombre ne sont toujours pas alimentées de manière suffisante en eau potable. «Notre priorité est de couvrir ces zones via des opérations de réhabilitation et d'extension du réseau AEP, dont certaines sont déjà lancées », a assuré M. Lacen à l'APS.

## FORÊTS

# L'Algérie a récolté plus de 56 000 quintaux de liège

La production nationale de liège a atteint 56 489 quintaux au terme de la campagne 2019-2020, contre 59 607 quintaux durant la campagne précédente, a indiqué hier un responsable à la Direction générale des forêts (DGF). «Les objectifs sont atteints à 80% par rapport aux prévisions de la DGF qui tablait sur une récolte de 70 612 quintaux à travers plus d'une vingtaine de wilayas subéricoles», a indiqué à l'APS M. Houari Djardini de l'inspection générale de la DGF. La production moyenne du pays en liège se situe autour de 60 000 quintaux par an, selon M. Djardini, affirmant toutefois que le pays avait dépassé ce seuil en 2018 avec 89 309 quintaux récoltés. Cet ingénieur forestier a fait constater que la production subéricole a nettement reculé ces dernières années, par rapport aux années précédentes où l'Algérie était classée parmi les premiers producteurs de liège en Méditerranée. Quant aux raisons de ce déclin de la production nationale, ce responsable a évoqué notamment le vieillissement des arbres et la régression des surfaces occupées par le chêne-liège dans les régions de production «qui sont passées de 450 000 hectares à 200 000 hectares». D'ailleurs «même ces superficies de subéraie très limitée sont sous-exploitées par rapport à leur capacités réelles estimées à 100 000 quintaux», a-t-il relevé, expliquant ce fait par la difficulté pour les exploitants d'accéder aux massifs forestiers. Pour optimiser les ressources de la subéraie existantes à l'échelle nationale, cet ingénieur forestier insiste sur l'aménagement et la restauration de la subéraie et la réhabilitation des forêts de chêne-liège endommagées par les feux de forêts. M. Djardini a également souligné la nécessité pour le pays de moderniser les installations de transformation industrielle afin de multiplier les débouchés de ce produit forestier de haute valeur marchande. Dans ce contexte, ce responsable a fait savoir qu'une bonne partie de la production nationale en liège est destinée aux marchés extérieurs après sa transformation, en soulignant que l'exploitation de liège brut par les particuliers est interdite par la loi. En effet, l'exploitation, le ramassage, la transformation et la vente du liège domanial est confié exclusivement au groupe public GGR (Groupe génie rural) et ses six filiales qui activent à travers les différentes régions du pays, a-t-il précisé. Très prisé sur les marchés mondiaux, ce produit bio sert de matière première notamment pour la réalisation de panneaux d'isolation thermique et sonore pour les habitations ainsi que pour la fabrication des bouchons. Selon les données recueillies auprès de la DGF, la campagne subéricole démarre à la mi-juin de chaque année et se poursuit jusqu'à mi-septembre, sauf en cas d'imprévus majeurs tels les grosses chaleurs, les feux de forêts ou encore les averses. «Dans de telles conditions, le liège levé recolle au tronc et ne peut être prélevé, ce qui oblige les exploitants d'interrompre la récolte dans les endroits touchés par ces incidents pour la reprendre l'année d'après», a-t-on précisé. La levée du liège, (prélèvement de l'écorce de l'arbre du chêne-liège) se fait avec des rotations de 9 à 12 ans sur des arbres adultes. La production mondiale de liège s'élève à 300 000 tonnes par an, dont 150 000 tonnes (52%) provient du Portugal. L'arbre de chêne liège, d'une grande importance économique et environnementale, pousse essentiellement dans les pays de la Méditerranée et a une durée de vie comprise entre 150 ans et 200 ans.



## AIDE À L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

# Priorité aux trisomiques

**La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou a affirmé, samedi à Annaba, que la catégorie des personnes atteintes du syndrome de Down (trisomie 21) avait «la priorité» en matière d'aide à l'insertion socio-professionnelle et de financement pour la création d'activités dans le cadre de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem).**



La politique du secteur dans ce cadre repose sur la réunion de toutes les conditions d'aide à l'insertion socio-professionnelle et à l'accompagnement de cette catégorie à travers des mécanismes efficaces, a précisé la ministre à l'ouverture des travaux d'une Journée d'étude sur la promotion de prise en charge des personnes trisomiques au Palais de la culture et des arts Mohamed Boudiaf (Annaba) à l'occasion de la Journée mondiale de la Trisomie 21. Soulignant que la politique sociale de l'Etat en direction des personnes à besoins spécifiques «s'appuie aux principes généraux en vigueur à l'échelle internationale, notamment dans les pays développés», Mme. Krikou a fait état de «la révision en cours de certains clauses de textes de loi en lien avec la prise en charge de ces catégories, particulièrement les trisomiques, en adéquation avec les nouveautés dans le monde et en réponse aux aspirations de la société civile en matière de facilitation de l'insertion. Plus de 4 832 enfants atteints du syndrome de Down sont pris en charge sur les plans éducatif, pédagogique et thérapeutique au niveau des établissements spécialisés

relevant du secteur de Solidarité et d'établissements éducatifs publics auxquels s'ajoutent 147 structures spécialisées créées par des associations activant dans ce domaine, a rappelé la ministre. Lors de sa visite dans la wilaya d'Annaba, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme s'est enquis des activités des femmes rurales et des femmes au foyer à travers une exposition sur les activités productives et les micro-projets créées dans le cadre de microcrédits, et ce, dans les domaines de l'apiculture, de l'extraction des huiles naturelles et de la couture.

A la Maison de la Culture Mohamed Boudiaf, la ministre a supervisé le lancement de cycles de formation au profit de femmes rurales dans le domaine de l'apiculture et de l'élevage afin de bénéficier du soutien dans le cadre du microcrédit et de création des activités en milieu rural. Lors de sa tournée dans les pavillons de l'exposition, Mme Krikou a mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les femmes productrices dans le développement de leurs activités à travers la formation en marketing et la promotion des produits, notamment l'emballage pour faciliter la commercialisation de leurs produits

et leur permettre de se positionner sur le marché. Selon les cadres de l'ANGEM, cette dernière a financé plus de 942 000 activités productives au niveau national depuis sa création en 2005. Après avoir assisté au coup d'envoi d'une caravane de solidarité et de sensibilisation en faveur de la femme rurale et au foyer dans les communes de Chorfa, Eulma, Tréat et Seraïdi, Mme. Krikou a présidé une cérémonie de distribution d'aides financières, de locaux commerciaux et d'équipements pour la création d'activités au profit de femmes bénéficiaires dans le cadre l'ANGEM. Dans la région de Bouziri (Seraïdi), classée zone d'ombre, la ministre a inspecté des activités lancées par des femmes rurales dans les domaines d'apiculture et d'élevage où elle échangé avec certaines sur leurs conditions et les moyens d'aide à création d'activités productives. A ce propos, la ministre a mis en avant l'importance de la formation et de l'initiative en vue de créer des activités dans le cadre des dispositifs garantis par l'Etat. Par ailleurs, Mme Krikou a rendu visite, dans le cadre des festivités de la Fête de la Victoire, à la moudjahida et veuve de chahid, Fatima Dakhil, à Annaba.

ILLIZI

## Réception de plus de 380 doses du vaccin chinois Sinopharm

Un lot de 384 doses de vaccin chinois Sinti-Covid-19 «Sinopharm» a été affecté à la wilaya d'Illizi, dans le cadre des efforts de lutte contre la pandémie du Coronavirus, a-t-on appris hier auprès de la Direction locale de la santé et de la population (DSP). Entreposée au niveau de l'établissement public de santé de proximité «Ibn-Sina» à Illizi, ce lot est le second après les 230 doses du vaccin «AstraZeneca» réceptionné en février dernier, a précisé à l'APS le chef du centre de vaccination, Dr. Zineddine Benmechryara. La campagne de vaccination sera lancée dans le courant de cette semaine et concernera les catégories prioritaires, déterminées par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dont les personnels du secteur de la santé, les personnes âgées et les malades chroniques. Pas moins de 180 personnes ont été vaccinées jusque-là dans la wilaya, dans le cadre de la campagne de vaccination anti-Covid-19.

IMAMS DÉTACHÉS À LA MOSQUÉE DE PARIS

## Clôture de la session de formation à Tlemcen

La session de formation destinée aux imams détachés à la mosquée de Paris (France) a pris fin samedi à Tlemcen en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi. Lors de la clôture de cette session, baptisée au nom du docteur Aïssa Migari, le ministre a indiqué que la responsabilité des imams «est grande dans la mesure où ils doivent servir la communauté algérienne à l'étranger et l'Islam, tout en veillant à bien expliquer et inculquer aux enfants le vrai sens du message de l'Islam et les valeurs religieuses et nationalistes». Le ministre a, par ailleurs, exhorté les imams à être d'un vrai soutien aux familles algériennes établies en France, tout en recensant et en prenant en charge leurs préoccupations relatives aux questions religieuses dont le fiqh. Youcef Belmahdi a mis l'accent sur la nécessité pour les imams de «s'inspirer de notre histoire et du legs de nos savants pour prodiguer conseils et orientations». En marge de la session de formation de deux jours, organisée au profit de 61 imams et trois guides religieux de différentes régions du pays, le ministre a procédé à la remise de décisions d'intégration dans le cadre des contrats pré-emploi à six guides religieux, six agents administratifs, à deux imams et à un délégué de wakfs.

## Qahwa fi goubli |

La poisse ? Voilà un mot familier aux malchanceux, à ceux qui n'ont pas de veine ou tout simplement qui sont persuadés-à tort ou à travers qu'ils vivront avec la guigne toute leur vie. Mais pourquoi eux tout spécialement et pas tout le monde tant qu'on y est ?- Là les choses se compliquent et se corsent du fait que la poisse n'ait ni religion ni nationalité. Tant elle frappe sans distinction aucune et à n'importe quelle phase de notre existence. Comme un séisme, quoi que les scientifiques peuvent uniquement essayer de prévenir sans le prévoir. Si tant est que vous y voyez une grande différence qui n'est, au final, qu'une vulgaire sinon grossière logomachie. Cette fameuse dispute de mots qui

## Pourquoi la poisse ?...

ne change absolument rien au cours et à la trajectoire du tumulte des événements. Hé oui ainsi va la chance qu'elle s'offre ici au plus offrant, là à celui qui n'en a jamais exprimé et ou formulé la demande... Bref, tout cemicmac n'est qu'un piètre indicateur d'un réel plus compliqué et plus complexe en même temps. D'ailleurs à supposer même qu'on remplace le mot poisse par un autre, le monde ne s'arrêtera pas de tourner pour autant... Pour ma part, je l'avoue sans ambages, je compatis souvent à celles et à ceux qui n'ont pas de chance dans la vie ou qui sont réellement poursuivis par la poisse... Et j'en connais au moins quelques-unes et quelques-uns...Non point qu'ils sont plus bêtes que

d'autres d'ailleurs loin s'en faut mais peut-être n'ont-ils pas trouvé un vis à vis qui puisse les aider à puiser le meilleur d'eux-mêmes. Oui car au fond ils et elles ont un formidable potentiel qui sommeille faute d'avoir été réveillé par exemple par une belle rencontre. Car il n'y a rien de tel qu'une belle rencontre pour remettre en selle des âmes en perdition momentanée comme cela peut arriver d'ailleurs aux meilleurs d'entre nous la vie étant ce qu'elle est...bref bien se mettre dans la tête que tout n'est jamais totalement perdu et qu'un déclin salutaire peut se produire n'importe où et n'importe quand...

A. Zentar



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE M'SILA**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**  
**N.I.F N° 001328019020255**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ**

Conformément à l'article 161 du décret Présidentiel N°247/15  
 Correspondant au : 16-09-2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de M'Sila informe les bureaux d'études ayant participé à l'Avis De concours restreint portant etude pour la réalisation du projet :

Etude et Suivi pour la Réalisation d'un CEM type (base 06/200R) en Remplacement du CEM TYAIBA LHADI A MAADID

Parue dans les quotidiens nationaux en langue arabe **الجمهورية** le : 27-09- 2020 et en langue française **Crébus** le: 27-09-2020

Et suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres (évaluation des offres) tenue le:25/02/2021 au siège de la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de M'Sila, le marché est attribué provisoirement à :

N°	projet	SEF	MONTANT en TTC	PILOT TOTAL	SEAN (mois)	Numero d'identification fiscal	DESIGNATION
	Etude et Suivi pour la Réalisation d'un CEM type (base 06/200R) en Remplacement du CEM TYAIBA LHADI A MAADID	Madjiah Hassan	16.638.000,00	64,33	03an	197828040025531	Plombier Général

Un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires pour introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya de M'Sila et ce à compter de la première parution du présent avis sur les quotidiens.

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher à nos services dans un délai de trois (3) jour à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

CRÉBUS # 595 DU LUNDI 22 MARS 2021-ANEP 2116005185

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE M'SILA**  
**DADIA DE BENROURH**  
**COMMUNE DE BENROURH**  
**N.I.F n° 0940214505714**

**AVIS D ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions des articles 52et65 du décret présidentiel n°15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public le président d'Assemblée populaire communale de la commune de Ben srouur informe tous les soumissionnaires ayant participé l'appel d'offre ouvert avec exigences de capacité minimales. N°: (01 /2021 ): paru dans le journal national ( **CRÉBUS** ) le 07/02/2021 relatif a fourniture :

**Approvisionnement les cantines scolaires de La commune Ben srouur**  
 Lot N° 01 : Alimentation Générale  
 Lot N° 02 : Fruits et Légumes  
 Lot N° 03 : Produits et Céréales  
 Lot N° 04 : Pains.

Qu'à l'issue de la évaluation des offres , PV N°:04 /2021 de 25/02/2021 et conformément aux critères fixes dans le cahier des charge le marché est attribué provisoirement à /

Lot	ENTREPRISE	nif	montant global en TTC (DA)		Délai	NOTE	observation
			MINIMAL	MAXIMAL			
Lot N° 01	DJADARI TAHA	198528200154824	7,466,441.10	14,212,666.48	JOUR 1	42	Le seul offre
Lot N° 02	HABIB SQUAD	256418021051635	6,068,671.10	15,389,094.00	JOUR 1	30	Le seul offre qualifié techniquement
Lot N° 03	DJADARI TAHA	198528200154824	4,838,780.68	7,852,759.74	JOUR 1	42	meille offre
Lot N° 04	DJADARI TAHA	198528200154824	970,590.00	1,848,742.60	JOUR 1	42	Le seul offre

Et conformément à l'article 82 du même décret présidentiel les recours éventuels à l'encontre de la présente décision peuvent être introduits dans un délai de dix (10) jours compter de la premier parution de cet avis dans les journaux nationaux ou le bomop auprès de la commission des marchés publics de Ben Srouur Les autres soumissionnaires sont invités au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

CRÉBUS # 595 DU LUNDI 22 MARS 2021-ANEP 2116005123

  
**République Algérienne Démocratique Et Populaire**  
**Ministère de la Justice**

**COUR DE BÉCHAR**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**NIF : 09017301140**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

le Secrétaire général auprès de la cour de Béchar informe l'ensemble des entreprise ayant participé dans le cadre de la consultation portant sur l'entretien et le nettoyage des locaux et espaces du siège de la cour de Béchar et les tribunaux et annexes en relevant pour l'année 2021, qu'à l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du 15/03/2021, le marché a été provisoirement attribué comme suit :

N° lot	Jurisdiction	Entreprise retenue	Montant en TTC et en DA	
			MIN Annuel	MAX Annuel
01	Cour de Béchar	Entreprise Taoufik Cloum NIF : 180060100474179	2,320,071.60	3,036,599.16
02	Tribunal de Béchar		1,085,871.20	1,440,556.40
03	Tribunal de Abadja		992,174.40	1,344,676.20
04	Tribunal de Beni-Abbès		698,292.00	955,974.60
05	Annexe de Beni-Ouail		385,841.60	534,357.60
06	Annexe de Kerzaz		362,712.00	477,908.80
07	Annexe de Taborbala		322,728.00	414,834.00
<b>TOTAL</b>			<b>8,127,890.80</b>	<b>8,204,818.76</b>

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant le Code des Marchés Publics et des délégations de service publiques:

1- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultat détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis dans les quotidiens et le «BOMOP».

2- Les soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission ministérielle des marchés du ministère de la justice sis à 23 RUE TALAB ABDELRAHMANE - Bab El Oued -ALGER dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens et le «BOMOP».

*Signature*

CRÉBUS # 595 DU LUNDI 22 MARS 2021-ANEP 2116005202



**Votre quotidien  
 chaque jour  
 chez votre buraliste**

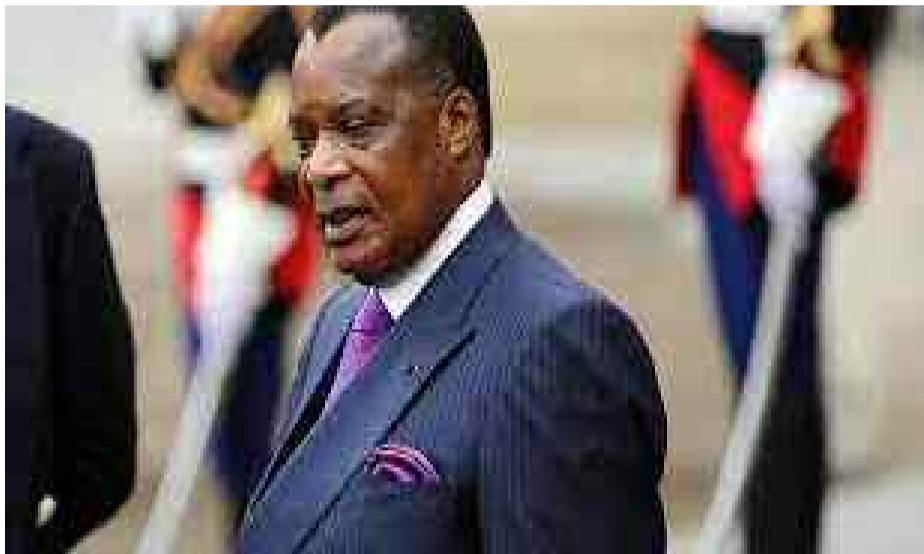


## PRÉSIDENTIELLE AU CONGO

# Sassou Nguesso veut une victoire par KO au premier tour

**Les opérations de vote pour l'élection présidentielle ont commencé hier au Congo-Brazzaville où six candidats sont en lice face au président Denis Sassou Nguesso qui brigue un nouveau mandat. L'indétrônable président sortant veut se faire réélire dès le premier tour face à six adversaires qui mettent déjà en cause la transparence du scrutin.**

Dans plusieurs bureaux à travers le pays, où l'affichage des listes d'électeurs n'était pas terminé à 07h00, le vote a commencé avec retard, jusqu'à parfois une heure, selon les médias locaux. Peu d'affluence était constatée à l'heure de début de vote. «Un coup, KO», ont annoncé les affiches de campagne du président-candidat, 77 ans dont 36 au pouvoir, tout à sa volonté de valider dès hier un nouveau mandat de cinq ans. L'ancien officier a déjà été réélu trois fois depuis 2002. Au fil d'une campagne sans incident, il a déroulé ses deux priorités, la jeunesse et le développement de l'agriculture, pour rompre avec l'économie de la rente pétrolière et la dépendance aux importations. Son principal adversaire, l'opposant historique Guy-Brice Parfait Kolelas, est bel et bien apparu KO dans une vidéo diffusée samedi. «Mes chers compatriotes, je me bats contre la mort, mais cependant, je vous demande de vous lever. Allez voter pour le changement. Je ne me serai pas battu pour rien», a déclaré M. Kolelas, alité, affaibli, juste après avoir retiré un masque d'assistance respiratoire, qu'il remet à la fin de son message. Testé positif au Covid-19 vendredi après-midi, M. Kolelas, 60 ans, devait être évacué hier, jour du vote, vers la France, d'après son directeur de campagne, Cyr Mayanda. Le message du candidat est daté de vendredi, jour où il n'avait pas pu tenir son dernier meeting de campagne à Brazzaville, avait constaté l'AFP. Plusieurs observateurs redoutaient une coupure d'internet dès l'ouverture des bureaux de vote à 07h00, comme en 2016 lors de la réélection violemment contestée de «DSN». Autre principal candidat d'opposition, l'ancien ministre des Finances Mathias Dzon a prévenu sur RFI qu'il n'accepterait sans doute pas les résultats officiels car «la Commission électorale actuelle est une commission partisane, qui ne prévoit que la victoire du candidat au pouvoir». «La seule incertitude est quel score monsieur Sassou demandera à la Commission électorale pré-



tendement indépendante de lui attribuer», ironise également le célèbre romancier congolais Emmanuel Dongala, joint par l'AFP depuis sa résidence aux Etats-Unis. Les adversaires du président sortant ont déjà dénoncé le vote anticipé jeudi des membres des forces de sécurité (entre 55 et 60 000), source de fraude potentielle selon eux. La conférence épiscopale s'est vu refuser l'accréditation d'observateurs électoraux dans les bureaux de vote par les autorités. Un activiste des droits humains,

Alexandre Dzabana, a été arrêté dix jours avant le scrutin. Il existerait des preuves de son implication dans une tentative de déstabilisation des institutions, d'après le ministère de la Communication. Une journaliste de RFI, spécialiste du pays depuis 2015, a été également déclarée personne indésirable à Brazzaville pour couvrir ces élections.

## «RENOUER AVEC LA DÉMOCRATIE»

Dans une déclaration de son porte-

parole, le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres «appelle toutes les parties prenantes à œuvrer en faveur d'un processus électoral apaisé». A la tête de la rébellion post-électorale de 2016, le pasteur Ntumi a souhaité cette année que les élections se déroulent «dans la paix, la transparence et le respect des règles du jeu». Dans son fief du Pool (sud de Brazzaville), un homme de 51 ans soupire en attendant des heures un train de marchandises dans l'espoir de rentrer chez lui, en passager clandestin: «Nous voulons le changement. Quand il (ndr: Sassou Nguesso) est arrivé au pouvoir, j'avais dix ans». Comme à chaque élection en Afrique centrale, des voix interpellent la France, ancienne puissance coloniale et principal bailleur. «Le Congo, comme la diplomatie française, doit renouer avec la démocratie», a alerté un collectif français et congolais.

M. Sassou Nguesso a pris le pouvoir en 1979. Il a été battu lors des premières élections pluralistes de 1992 par Pascal Lissouba. Mais ce très rare exemple d'alternance pacifique en Afrique centrale a pris fin en 1997 avec le retour au pouvoir de M. Sassou Nguesso, après une guerre civile avec les forces de M. Lissouba. En 2015, il a fait sauter le verrou constitutionnel qui limitait à deux le nombre de mandats présidentiels, avant les violences post-électorales de mars 2016. Arrivé deuxième il y a cinq ans, M. Kolelas s'est engagé à libérer les deux candidats de 2016 condamnés en 2018 à 20 ans de prison pour «atteinte à la sûreté de l'État», le général Jean-Marie Mokoko et André Okombi Salissa. Depuis des années, le pouvoir fait également parler de lui en raison d'une enquête retentissante en France. En 2017, des proches du président congolais y ont été mis en examen pour «blanchiment de détournement de fonds publics» dans l'affaire dite des «biens mal acquis», qui vise également les familles au pouvoir au Gabon et en Guinée Équatoriale.

R. I./Agences

## JOUR DU SCRUTIN

### Internet coupée par les autorités

L'accès à internet et aux réseaux sociaux était coupé depuis plusieurs heures hier, jour de scrutin présidentiel au Congo Brazzaville ont rapporté des médias. Le réseau internet est inaccessible depuis peu après minuit (samedi 23h00 GMT). Il l'était toujours à l'ouverture des bureaux de vote hier à 07h00 GMT, où 2,5 millions sont appelés à élire leur président de la République, selon ces médias. Contrairement à la présidentielle de 2016, les réseaux mobiles, téléphonie et SMS, restent en service. Le 16 mars, une cinquantaine d'organisations, dont Internet sans frontière, ont invité dans une lettre ouverte le président Sassou Nguesso à «garder internet ouvert, accessible et sécurisé pendant toute la période de l'élection présidentielle de 2021». Mercredi, entre 55 000 et 60 000 membres des forces de sécurité ont voté par anticipation.

## IL A ÉTÉ DÉCHU DE SON MANDAT

# Arrestation d'un député prokurde en Turquie

Les autorités turques ont arrêté hier, un député prokurde d'opposition qui refusait de quitter le Parlement depuis plusieurs jours pour protester contre le retrait de son mandat après une condamnation pour «terrorisme», a indiqué son parti. Le député Faruk Gergerlioglu «a été emmené de force alors qu'il était en pyjama et en pantoufles» par «près de 100 policiers», a déclaré le Parti démocratique des peuples (HDP, prokurde) dans un communiqué. Célèbre pour ses combats en faveur des droits humains, M. Gergerlioglu a été déchu de son mandat mercredi, après la confirmation par la justice d'une condamnation à deux ans et demi de prison pour «propagande terroriste». Le député

rejette ces accusations et sa destitution a été condamnée par plusieurs ONG et pays occidentaux. Pour protester contre sa destitution, M. Gergerlioglu refusait de quitter le Parlement depuis mercredi, dormant et mangeant dans une salle du bâtiment officiel. Des images de son interpellation relayées par le HDP sur Twitter montrent M. Gergerlioglu les traits tirés et en t-shirt noir. «Nous pouvions voir ce genre de scènes dans les années 1990. Malheureusement, rien n'a changé depuis», a déclaré le député lors de son interpellation, selon des propos rapportés par son parti. Plusieurs députés prokurdes ont en effet été arrêtés lors de cette «décennie noire» marquée par la flambée du

conflit kurde dans le sud-est de la Turquie et une répression intense des milieux prokurdes. Le HDP, troisième plus grand parti du pays, fait lui aussi l'objet d'une implacable répression depuis 2016 avec l'arrestation de plusieurs de ses élus et de ses dirigeants, dont le charismatique Selahattin Demirtas. Le jour de la destitution de M. Gergerlioglu, les autorités turques ont réclamé l'interdiction du HDP, l'accusant d'être étroitement lié au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un groupe qualifié de «terroriste» par Ankara et ses alliés occidentaux. Le plus haut tribunal du pays doit se prononcer sur ce dossier dans les prochaines semaines.

## SYRIE

# Violents affrontements entre forces turques et kurdes

De violents affrontements ont eu lieu, hier, entre les Forces démocratiques syriennes (FDS), dominées par les Kurdes, et les forces turques épaulées par leurs supplétifs syriens près d'une localité stratégique dans le nord de la Syrie, rapporte l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Les forces turques et leurs alliés sont déployés dans le nord de la province syrienne de Raqqa depuis une offensive lancée par Ankara contre les milices kurdes en octobre 2019, qui lui avait permis de contrôler une zone frontalière de 120 km de large. Jusqu'ici, des affrontements

sporadiques entre les deux camps ponctuaient le fragile statu quo alors instauré. Mais depuis vendredi, la tension est montée d'un cran, selon l'OSDH, après que les forces turques et leurs alliés syriens eurent tenté d'avancer vers les villages d'Al-Moullak et de Saida, au nord-ouest d'Ain Issa, sous contrôle des FDS. Les forces turques et pro-Ankara ont lancé leur attaque alors que les FDS venaient d'achever une opération de déminage dans les deux villages en vue d'un retour des civils, ajoute l'OSDH. Elles «lancent des tirs d'artillerie depuis la nuit de samedi à

dimanche sur des positions des FDS», a indiqué à l'AFP le directeur de l'Observatoire, Rami Abdel Rahmane. Samedi soir, l'aviation turque a mené une frappe aérienne dans le secteur, une première depuis l'offensive d'Ankara il y a près d'un an et demi, après que les FDS ont détruit un char turc, selon l'OSDH. La milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG), partie intégrante des FDS, est considérée par Ankara comme l'extension syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un groupe classé comme «terroriste» par Ankara et ses alliés occidentaux.



## MALADIES INTERNES

# L'insuffisance rénale chronique et aiguë

**Chaque minute, les reins filtrent environ 1 litre de sang, soit un cinquième de la quantité pompée par le cœur. L'insuffisance rénale chronique est une maladie grave qui entraîne une détérioration graduelle et irréversible de la capacité des reins à filtrer le sang et à excréter certaines hormones. Les produits du métabolisme et l'eau en excès passent de moins en moins dans l'urine et s'accumulent dans l'organisme.**

**L'**insuffisance rénale chronique résulte des complications du diabète, de l'hypertension ou d'autres maladies.

L'insuffisance rénale aiguë, quant à elle, survient soudainement. Elle se produit souvent à la suite d'une diminution réversible du flot sanguin rénal. Les causes sont multiples, comme la déshydratation, les infections sévères, une obstruction comme dans l'hypertrophie de la prostate, ou l'exposition à des substances qui sont toxiques pour les reins comme les produits de contraste utilisés en radiologie. Un taux trop élevé d'acide urique est également un symptôme d'insuffisance rénale.

## QUAND CONSULTER

Si vous souffrez de diabète ou d'une autre maladie susceptible de provoquer une insuffisance rénale, votre médecin suivra la santé de vos reins sur une base régulière par des analyses de sang et d'urine. Si des symptômes se manifestent entre deux visites, n'hésitez pas à contacter votre médecin. Même si vous n'êtes pas à risque de souffrir d'insuffisance rénale, contactez votre médecin immédiatement si le volume de votre urine change considérablement ou si votre urine contient des traces de sang.

## LES SYMPTÔMES

La progression de l'insuffisance rénale chronique est si lente que les symptômes sont souvent imperceptibles au cours des premières années, car les reins s'adaptent et compensent leur perte de fonction. Plusieurs patients ne prennent connaissance de leur problème de santé que lorsque leurs reins opèrent à moins de 25 % de leur capacité normale.

Certains symptômes non spécifiques, comme la fatigue, peuvent être la seule manifestation de la maladie pendant longtemps.

Chez les personnes à risque, le suivi par analyses sanguines et urinaires est donc essentiel afin de détecter des signes annonciateurs d'insuffisance rénale. Une fois la maladie bien installée, les symptômes suivants peuvent se manifester :

- Enflure des pieds, des chevilles, des jambes ou des paupières ;
- Douleur à la miction et diminution du volume d'urine ;
- Mictions plus fréquentes ;
- Urine mousseuse, trouble ou de couleur foncée ;
- Hypertension artérielle ;
- Fatigue et faiblesse plus marquées ;
- Nausées et vomissements ;



## Comment fonctionnent les reins

Les reins ont comme fonction essentielle de retirer du sang l'excès de liquide et les déchets du métabolisme. Les reins reçoivent le sang par les artères rénales qui transportent le sang oxygéné provenant du cœur.

En pénétrant dans les reins, le sang circule dans des vaisseaux de plus en plus petits qui aboutissent chacun à un néphron, une sorte de rein miniature.

- Perte d'appétit et mauvais goût en bouche ;
- Perte de poids inexplicable ;
- Somnolence, ralentissement psychomoteur ;
- Maux de tête ;
- Troubles du sommeil ;
- Douleur dans le milieu, le bas du dos ou sur les côtés du bassin ;
- Contractions involontaires des muscles et crampes ;
- Démangeaisons persistantes.

### LES FACTEURS DE RISQUE DE L'INSUFFISANCE RÉNAL CHRONIQUE

La cause la plus fréquente de l'insuffisance rénale chronique est le diabète, qu'il soit de type 1 ou de type 2. En effet, le diabète endommage les petits vaisseaux sanguins, y compris ceux qui se trouvent à l'intérieur des reins.

En général, les maladies qui causent les problèmes cardiovasculaires sont aussi des facteurs de risque pour les maladies rénales. L'âge avancé, l'hypertension artérielle, l'obésité, le diabète, le tabagisme et un faible taux de cholestérol HDL (" bon cholestérol "). D'autres facteurs de risque peuvent provoquer une insuffisance rénale chronique, dont les suivants :

- Pyélonéphrite (infection des reins) ;
- Maladie polykystique des reins ;
- Maladies auto-immunes, comme le lupus érythémateux aigu disséminé ;
- Obstruction des voies urinaires (comme dans l'hypertrophie de la prostate) ;
- Utilisation de médicaments métabolisés par les reins, comme certains agents de chimiothérapie contre le cancer.

### LA PRÉVENTION DE L'INSUFFISANCE RÉNALE

Dans certains cas, la maladie est impossible à prévenir. Cependant, les deux causes

principales sont le diabète (type 1 et 2) ainsi que l'hypertension artérielle. Un bon contrôle de ces maladies diminue grandement le risque d'évolution vers l'insuffisance rénale. Cependant, de saines habitudes de vie peuvent aider à réduire les risques.

Le sang réabsorbe alors les matériaux que le corps peut utiliser de nouveau, et le reste est collecté dans le bassin, une sorte d'entonnoir relié à l'uretère qui transporte l'urine à la vessie.

Un néphron est formé d'un glomérule qui filtre l'eau, les sels minéraux, le calcium, les acides aminés et les déchets et d'un tubule qui transporte l'eau et tous les matériaux collectés.

Le sang réabsorbe alors les matériaux que le corps peut utiliser de nouveau, et le reste est collecté dans le bassin, une sorte d'entonnoir relié à l'uretère qui transporte l'urine à la vessie.

Le sang réabsorbe alors les matériaux que le corps peut utiliser de nouveau, et le reste est collecté dans le bassin, une sorte d'entonnoir relié à l'uretère qui transporte l'urine à la vessie.

### LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

#### RÉGIME ALIMENTAIRE

La première mesure proposée aux patients est souvent la modification du régime alimentaire. Le médecin peut recommander une réduction de l'apport en protéines pour ralentir l'accumulation de déchets dans le sang et limiter les nausées et les vomissements. On diminue le risque d'avoir recours à la dialyse et on diminue la mortalité.

Les apports en sodium (contenu dans le sel) ainsi qu'en lipides (gras) doivent être limités. Le tout doit être ajusté à la gravité de l'insuffisance rénale et les conseils d'un nutritionniste se révéleront très utiles dans ces circonstances.

Le médecin peut aussi prescrire une réduction de la consommation de liquides : eau, glaçons, café, thé, boissons gazeuses, jus, soupes, lait, crème, crème glacée et sorbets. Il pourrait par exemple limiter cette consommation à 1,5 litre par jour. Pour contrôler la soif, on propose aux patients de se rincer régulièrement la bouche avec de l'eau, sans l'avaler.

Sucer des bonbons ou mâcher de la gomme peut aussi aider à humidifier l'intérieur de la bouche grâce à la salive. Un

vaporisateur buccal comme le Biotène® peut aider.

### MÉDICAMENTS

Lorsque le régime alimentaire ne suffit plus à contrôler les déséquilibres en eau et en électrolytes (calcium, phosphore, potassium, etc.), l'introduction de médicaments en ajout aux bonnes habitudes alimentaires aidera à atteindre cet objectif : vitamine D, sévélamer (Rénelon) pour contrôler le phosphore, sulfonate de polystyrène sodique (Kayexalate) pour contrôler le potassium, et calcium et calcimimétiques cinacalcet (Sensipar) pour réguler le calcium.

Un traitement sera proposé au besoin pour maintenir les globules rouges sanguins à un certain taux : darbopoiétine (Aranesp) et érythropoiétine (Eprex).

Un contrôle strict de l'hypertension artérielle diminue la progression des dommages aux reins et une médication sera presque certainement nécessaire afin d'atteindre les valeurs de pression souhaitées. La cible est de moins de 140/90, voire 130/80 en cas de diabète ou de protéinurie.

De plus, on tentera au besoin de faire uriner « l'excès d'eau » présente dans le corps avec des diurétiques : furosémide (Lasix), hydrochlorothiazide (Hydrodiuril).

Chez les diabétiques, la glycémie doit être maintenue à un taux acceptable, par l'utilisation de médicaments oraux ou d'insuline si la diète ne suffit plus. Voir la fiche sur le diabète.

### DIALYSE

La dialyse fait appel à une membrane qui joue le rôle de filtre et sert à éliminer les toxines et les excès de liquide du sang. Il existe deux types de dialyse : la dialyse péritonéale et l'hémodialyse. Le choix d'une méthode plutôt que l'autre repose sur l'âge du patient, sa capacité à gérer son traitement (la dialyse péritonéale exige un minimum de dextérité et d'autonomie), la présence d'autres maladies et la préférence du patient. La dialyse péritonéale est généralement effectuée à la maison, par le patient ou un membre de sa famille. La dialyse péritonéale continue ambulatoire est généralement répétée toutes les 6 heures. La dialyse péritonéale automatisée se fait 1 fois par jour, durant la nuit, grâce à un appareil programmé.

L'hémodialyse doit être pratiquée à l'hôpital ou dans une clinique spécialisée. On utilise une machine appelée « dialyseur » pour filtrer le sang.

Le sang est d'abord pompé dans le dialyseur. À l'intérieur de la machine, il demeure d'un côté d'une membrane qui sert de filtre. Les déchets et l'excès de liquide traversent la membrane et passent de l'autre côté, où se trouve le dialysat. Le sang filtré est retourné dans l'organisme. En général, la procédure requiert 4 heures. Elle doit être répétée environ 3 fois par semaine.

### GREFFE RÉNALE

Pour certains patients, une greffe rénale s'impose. Les candidatures sont évaluées par des critères très stricts pour éviter toute forme de discrimination.

Une évaluation détaillée par un néphrologue spécialisé en greffe rénale est nécessaire afin d'établir si cette option thérapeutique est adéquate pour un patient donné.

Le rein peut provenir d'un donneur vivant, souvent un parent, ou d'un donneur qui vient de décéder.

Grâce à une greffe réussie, le receveur arrive à mener une vie active, en bonne santé.

«KHATINI» OU LA FAUTE À VOLTAIRE...

# Un vaudeville en rase campagne

*Comme toutes les belles choses ont une fin, c'est donc aujourd'hui que tous les heureux lauréats de cette 14e édition du théâtre professionnel seront connus. En attendant, juste un regard réaliste et critique sur « Khatini », un vaudeville qu'on doit au théâtre régional de Mostaganem et dont la mise en scène et l'écriture sont signées Ahmed Rezzak. Aperçu sommaire...*

**C**hanger les choses chez soi, rêver d'un autre projet de société plus conforme aux aspirations juvéniles, recadrer une dynamique insolite en ce qu'elle est totalement décalée par rapport aux nouvelles réalités, voilà grosso modo de quoi il retourne dans cette pièce en compétition appelée « Khatini » et qui se veut un vaudeville truculent. Qui n'en délivre pas moins un message expressif et fort significatif : le ras-le-bol d'une jeunesse qui quitte le navire de guerre lasse donc pour manifester son dépit et ses espérances sans cesse avortées. Et dans cette masse juvénile composée pratiquement de toutes les franges de la société civile, s'y retrouvent l'intellectuel, le chômeur et tous ceux qui ne se font plus d'illusion sur leur avenir sans perspectives.

Dans cette pièce vaudevillesque se côtoient jeunes et vieux autant pour signifier qu'au fond tout le monde quelque part est dans la mouise faute d'une lisibilité du champ politique, culturel et social mal géré par le haut, autant l'appel du large en théorie seule et unique planche de salut, interpelle toutes les strates sociales. Et là on peut dire que le doigt est mis sur la plaie qui ronge notre beau pays et qui se traduit, pour faire court, par un malaise existentialiste des plus inquiétant. Tandis qu'en haut lieu, les mêmes causes produisant forcément les mêmes effets, on continue de regarder sans voir creusant ainsi davantage le fossé qui sépare les uns des autres : autrement dit entre les gens du haut et ceux du bas communément appelés la plèbe. Sur un autre registre non moins symbolique, l'option vaudeville répond davantage au souci de délivrer l'essentiel des signaux de détresse par le truchement du viatique humoristique, atténuant ainsi, quelque part, le côté dramatique des choses. Et déclencher le rire tout en éveillant les consciences ou, à défaut, se suffire, de les exciter par la voie d'une satire croustillante, relève certes d'un exercice périlleux car on prend ici le risque potentiel de noyer l'essentiel des différentes problématiques invoquées (sans offrir de solutions), tout comme, a contrario, l'emprise de l'humour caustique consolide la fluidité d'un spectacle en compétitions et globalement bien reçu par un public assez nombreux.



Mais dans « Khatini » il est possible également de décrypter d'autres messages qui sont par endroits simplement suggérés de manière subtile toutefois, ce qui accroît la réceptivité d'un public connaisseur et qui adhère, de facto, aux faits graves et savoureux concomitamment. On n'en voudra pour preuve si besoin est que ces salves d'applaudissement nourries accompagnant, par moments, les réparties porteuses de signifiants et de signifiés à peine voilés. Cependant la consonance même de « Khatini » est porteuse en soi d'une forme de démission non écrite officiellement et revêtue du cachet d'usage mais inscrite dans le jeu académique et réaliste des comédiens maîtrisant globalement les canons classiques du quatrième art dont l'interprétation, entre autres est significative, à bien des égards, du sérieux de la démarche individuelle et collective. Ainsi chacun campe son rôle sans fioritures et ou déchets de nature à ébrécher le spectacle ou l'enlaidir de quelques inutiles lourdeurs, à même de porter atteinte à la tonalité d'ensemble d'une représentation qui se laisse voir somme toute. Et le mérite revient à parts égales et au metteur en scène soucieux du moindre détail et aux comédiens chargés de conférer à leur jeu le justaucorps qui sied. Ce qui n'est pas le

moindre de ses mérites surtout lorsqu'on sait que l'option d'un metteur en scène en faveur d'un registre et ou segment sociétal donné, n'est d'abord pas fortuit mais surtout en dernière instance est condamné à fonctionner en parfaite synergie. Car qu'on le veuille ou non chaque membre de la troupe est typé et identifié non point pour se singulariser mais davantage pour que tous les rôles au final se rejoignent quelque part, conférant ainsi à la représentation considérée, un produit culturel fonctionnant en synergie, puisque tel est, en définitive, la finalité première d'un produit qui a la prétention sinon la vocation d'être abouti. Idem pour tous les techniciens (son, lumière, décor, etc.) qui comptent tout autant dans la consistance du spectacle et son homogénéité. Ce qui explique qu'on ne s'y ennuie guère et qu'on s'étonne même que les quatre-vingt minutes (80 mn) se sont écoulées aussi vite qu'un...vaudeville bien torché et bien enlevé. A l'instar de « Khatini » en droit d'aspirer à quelque distinction aujourd'hui lors de la clôture de cette 14ème édition qui nous aura révélé bien des surprises...Mais laissons plutôt le soin au jury de trancher en toute souveraineté.

Amar Zentar

## PRÉSENCE DU LIVRE DANS LES LIBRAIRIES Les solutions préconisées

Des éditeurs, réunis autour d'une rencontre sur la distribution du livre en Algérie, ont préconisé une série de mesures afin d'améliorer la présence des livres dans les librairies et promouvoir la lecture publique. Intervenant lors d'une rencontre sur les problèmes liés à la distribution du livre en Algérie, organisée en marge du Salon national du livre d'Alger (12-20 mars), le président de l'Organisation nationale des éditeurs du livre (Onel), Mustapha Kellab, a énuméré plusieurs entraves à la distribution, le transport et à la vente des livres, rencontrées par les distributeurs et éditeurs, membres de cette organisation, notamment.

Les libraires, principaux partenaires des éditeurs, "sont aujourd'hui excédés par les charges liées au loyer", se plaint M.Kellab pour qui les libraires dont le nombre à travers le pays continue de reculer, sont un "chânon important" de l'industrie du livre.

Le même responsable a appelé les pouvoirs publics à soutenir l'édition et la distribution du

livre à travers les fonds publics, rappelant que les importateurs d'appareils de reprographie, parmi les imprimeurs et éditeurs, sont "assujettis au paiement d'une "redevance de reprographie". Sans fournir de détails précis, le président de l'Onel, également éditeur, a fait remarquer que les "achats de livres au profit des établissements de l'éducation ont baissé ces dernières années", ce qui a induit, selon lui, un recul de la lecture en milieu scolaire.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Onel, organisatrice de ce salon, a plaidé pour la mise en place d'un réseau national des librairies élargies aux wilayas du Sud et des régions enclavées. MohanadDjahmani a rappelé, à juste titre, les propositions de l'organisation pour résoudre les problèmes liés à la distribution et à la vente du livre dans les librairies. Dans ses recommandations, transmises aux autorités concernées, l'Onel plaide notamment pour l'exonération des taxes et droits applicables sur le livre et l'industrie du livre. Lors des débats, d'autres éditeurs ont sou-

levé des difficultés en lien avec la facturation et l'autorisation de transport des livres des imprimeries vers les librairies. "Les agents en charge du contrôle routier exigent des transporteurs factures et autorisations de transport", se plaint DjallalBakir, représentant des éditions "BasmaE-dahabia". La première édition du Salon national du livre d'Alger a pris fin samedi au Palais des expositions des Pins-maritimes à Alger, après dix jours d'activités dont des hommages ainsi que des débats sur le patrimoine et l'édition du livre en Algérie. Au dernier jour de cette manifestation littéraire, les visiteurs auront profité des remises allant jusqu'à 50% pour certains ouvrages, alors que les stands se vidaient et que de nombreux exposants s'approprièrent à emballer leurs cartons. Le Salon national du livre d'Alger a accueilli plus de 200 d'exposants algériens, pour la plupart des éditeurs membres de l'Onel, organisateur de ce premier évènement marquant la reprise des activités culturelles après une année de gel pour cause de la pandémie de coronavirus.

### "KEDDAB.COM" SUR LES PLANCHES Des pratiques technologiques malveillantes

La pièce de théâtre "Keddab.com", une comédie qui met en garde contre les méfaits de la technologie lorsqu'elle sert des pratiques malveillantes, a été présentée en Tamazight, vendredi à Alger, devant un public restreint. Mis en scène par Linda Sellam sur un texte de Mourad Snoussi, traduit en Tamazight par Mohamed Yergui, le spectacle, déroulé en 60 mn à l'espace Hadj-Omar du Théâtre national Mhieddine-Bachtarzi, aborde dans le rire et la dérision, une relation conjugale en souffrance, rendue par une femme, "Habbouba", qui a cédé au doute et à la suspicion, car son mari irresponsable et infidèle, entretient plusieurs relations extraconjugales à travers les réseaux sociaux et les nombreux appels téléphoniques qu'il reçoit régulièrement.

Croyant échapper à la vigilance de son épouse, campée par Souad Hanniz, le mari, rendu par Mohamed Ferchouli, a oublié que "Habbouba" était universitaire et diplômée en informatique.

Dans un décor unique multifonctionnel, œuvre de HabelBoukhari, l'espace scénique sert différents tableaux de la pièce, ceux de l'intérieur d'une maison et d'un restaurant notamment, équipés de quelques accessoires, avec au fond, des portraits et photos de famille.

La bande son, faite d'ambiances festives et de quelques bruitages d'identifiants sonores de messagerie et de sonneries téléphoniques, a judicieusement permis la mise en situation du spectacle également servi par un éclairage judicieux, qui a créé des atmosphères adéquates aux différents tableaux proposés.

Rappelant la nécessité de l'entente dans le couple, Souad Hanniz et Mohamed Ferchouli, à la modeste expérience issue essentiellement du théâtre pour enfants, ont brillamment servi le spectacle et occupé tous les espaces de la scène, entretenant la dualité et l'intrigue à travers des dialogues contradictoires et directs, aux humeurs coléreuses, dans un rythme ascendant et soutenu.

Par son professionnalisme que le monde du 4e art lui reconnaît, Linda Sellam a su traduire la densité du texte, aux exigences multiples, par une conception taillée sur-mesure et une direction d'acteur des plus concluantes, au plaisir d'un public conquis.

Présentée en dehors de la compétition du 14e Fnpt, la pièce de théâtre "Keddab.com", a été produite par la Coopérative culturelle et artistique, "Les Nomades", en collaboration avec le Théâtre régional Malek-Bouguermouh de Béjaïa.

Le 14e Festival national du théâtre professionnel se poursuit jusqu'au 21 mars.



## DÉSACCORD MJS-FAF L'ultime tentative de Zetchi

**Une ultime tentative qui a de très faibles chances, voire aucune, d'aboutir, car le MJS refuse toute révision des statuts des fédérations, conformément à la circulaire du 8 juin 2020.**

Le président de la Fédération algérienne de football, Khiredine Zetchi, a envoyé une nouvelle correspondance aux services du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour demander une dérogation afin de réviser les statuts de la FAF, comme exigé par la FIFA, avant la tenue de l'assemblée générale électorale. Une ultime tentative qui a de très faibles chances, voire aucune chance, d'aboutir, car le MJS refuse toute révision des statuts des fédérations, conformément à la circulaire du 8 juin 2020. Si le MJS ignore encore les menaces de la FIFA, Zetchi ne briguera pas un second mandat. Il a d'ailleurs suspendu la campagne électorale entamée à Tlemcen et annulé la rencontre prévue avec les présidents des ligues du Centre du pays. Il est persuadé que le futur président de la FAF ne sera pas reconnu par la FIFA et que l'on se dirige vers la mise en place d'un comité de normalisation qui révisera les statuts et le code électoral de la FAF avant d'organiser une autre élection, selon ces nouveaux règlements. Mais, c'est possible



que le clan Zetchi présente un autre candidat qui pourrait être Amar Bahloul ou Amine Labdi. Zetchi présentera sa candidature dans le cas où la FIFA rejette le futur président et impose la révision des statuts. D'autre part, la FAF a demandé

dans la nouvelle correspondance adressée au MJS de reporter l'AG électorale jusqu'à fin avril ou début mai, en raison du stage de l'équipe nationale qui ne lui permettra pas de tenir en cette fin mars l'AG ordinaire. Le dernier délai fixé par le Ministère pour l'organisation des AG électorales est le 15 avril. Plusieurs candidats ont annoncé leur intention de briguer la présidence de la FAF, à savoir Mahfoud Kerbadj, Walid Sadi, Mohamed El-Morro, Mourad Lahlou, Yacine Benhamza, Djamel Messaoudène et Amine Labdi, en attendant la mise en place de la commission de candidatures. L'on prête même à Mohamed Raouraoua l'intention de revenir aux commandes de la FAF, après sa mise à l'écart en 2017 par le duo El-Hadi Ould Ali et Ali Haddad, ayant imposé Zetchi comme candidat unique. En cas d'adoption des nouveaux statuts et du nouveau code électoral de la FAF avant l'AG électorale, Raouraoua, Kerbadj et Sadi n'auront pas le droit de se présenter aux élections, car ils n'étaient pas en activité au sein du football national lors des trois dernières années. A suivre....

L. B.

IL A OPTÉ OFFICIELLEMENT L'ALGÉRIE

### Ahmed Toubia, un renfort de choix pour l'EN

Le jeune défenseur du club néerlandais du RKC Waalwijk, Ahmed Toubia (22 ans), a décidé officiellement de changer sa nationalité sportive et de porter les couleurs algériennes. Il a annoncé la nouvelle sur Instagram. Il a fait les démarches pour obtenir son passeport algérien le mois passé au niveau du consulat d'Algérie à Bruxelles, après avoir été convaincu par le sélectionneur national, Djamel Belmadi, à rejoindre les champions d'Afrique, lui qui a porté les couleurs de la Belgique chez les U18 ans, les U19 et les espoirs. Joueur polyvalent, le jeune Toubia peut évoluer dans l'axe de la défense, sur le côté gauche et au milieu de terrain aussi. C'est un renfort de choix pour les Verts, lui qui ne cesse de briller cette saison dans le championnat des Pays-Bas. D'autres jeunes binationaux figurent sur les tablettes de Belmadi, à savoir le latéral gauche de Wolverhampton, Rayan Aït Nouri, l'avant centre de l'OGC Nice, Amine Gouiri, le milieu défensif de Bordeaux, Yacine Adli, le latéral gauche du Boavista Porto, Yanis Hamache, l'ailier gauche de Malaga, Yanis Rahmani, le milieu de terrain du FC Twente, Ramiz Zerrouki, et le milieu offensif de Nîmes Olympique, Yassine Benrahou.

L. B.

LIGUE 2

## Le WA Boufarik arrive

Vainqueur (1-0) en déplacement devant le RC Arba, le WA Boufarik a rejoint son adversaire du jour en tête du classement du groupe Centre, alors que l'USM Annaba (Est) et le MCB Oued Sly (Ouest) ont conservé leur avance en tête de leur groupe respectif, à l'issue de la septième journée du Championnat de Ligue 2 de football. Dans le groupe Centre, le WA Boufarik a infligé la première défaite de la saison au RC Arba et partage désormais la tête du classement avec son adversaire du jour avec un total de 14 points, soit une unité de plus que les deux clubs bougiotes, la JSMB et le MOB.

Après un début de saison compliqué, la JSMB large vainqueur devant le CR Béni Thour (3-1) et le MOB auteur d'un match nul à Blida, squattent la troisième

place du classement, en embuscade derrière les deux co-leaders. Juste derrière, l'USM El Harrach qui a battu difficilement le WR M'Sila (3-2) et l'ES Ben Aknoun auteur d'un match nul face à l'IBL Lakh-daria (0-0), se partagent la cinquième place avec 12 points. De son côté, le RC Kouba a concédé une deuxième défaite consécutive en s'inclinant face à l'Amel Boussaâda (2-1) et se retrouve désormais dans le ventre mou du classement en compagnie de son adversaire du jour.

A l'Est, l'USM Annaba (15 points) a conservé la tête classement en s'imposant à domicile devant l'AS Khroub (1-0), alors que son poursuivant direct, l'US Chaouia s'est également imposé dans le derby des Aurès face au CA Batna (2-0). L'US Chaouia (14 points) occupe la deuxième place avec le HB Chelghoum

Laïd qui a largement battu la lanterne rouge, le MC El Eulma (4-2), alors que MO Constantine est logé à la quatrième place avec 12 points. Dans le groupe Ouest, le MCB Oued Sly, leader surprise après 7 journées de compétition, maintient la cadence en s'imposant à domicile devant l'US Remchi (3-0) et conserve deux points d'avance sur son poursuivant direct l'ASM Oran également vainqueur face au CR Témouchent (2-1). De son côté, le SC Ain Defla tenu en échec par le CRB Ain Oussera (2-2) a été rejoint à la troisième place du classement par le SKAF Khemis, qui a battu l'OM Arzew (1-0). La huitième journée de Ligue 2 aura lieu les 25 et 26 mars. Les matchs du groupe Est et Centre sont prévus jeudi, alors que ceux de l'Ouest se dérouleront vendredi.

### YARICHÈNE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA JSK Mellal destitué !

La JS Kabylie se retrouve avec deux présidents, Cherif Mellal et Yazid Yarichène. Ce dernier a été désigné à la tête du conseil d'administration de la SSPA/JSK lors de l'assemblée générale des actionnaires, tenue hier matin, en présence de Djaffar Aït Mouloud, le nouveau président du CSA, l'actionnaire majoritaire. Destitué par la majorité des actionnaires (11 sur 15), Mellal estime que cette AG est illégale. Qui aura gain de cause ? Les prochains jours nous le diront. Ce bras de fer porte atteinte à l'image du club le plus titré d'Algérie qui se porte, pourtant, bien sur le plan sportif cette saison. L. B.

CR TÉMOUCHENT

### Hadj Merine limogé

L'entraîneur du CR Témouchent, Hadj Merine, a été démis de ses fonctions suite à la défaite à domicile contre l'ASM Oran (2-1), samedi dans le cadre de la septième journée de la Ligue deux de football, a annoncé la direction de cette formation. Cette défaite, la deuxième concédée par les Témouchentois chez eux, a sonné le glas de leur coach, et ce, à peine une dizaine de jours après le renouvellement de confiance dont il a bénéficié de la part du bureau exécutif de cette formation de l'Ouest du pays. Après un départ en trombe qui a poussé ses fans à se mettre à rêver d'accession, le CRT a marqué le pas depuis quelques journées. Sa contre-performance face aux voisins oranais lui a valu de reculer à la cinquième place avec 11 points, distancé de 8 unités par le leader, le MCB Oued Sly. Les premiers des trois groupes composant la Ligue deux cette saison joueront un mini-championnat en fin d'exercice avec comme enjeu les deux billets donnant accès à la Ligue 1, rappelle-t-on.

BOXE

### Imane Khelif s'illustre au tournoi du Bosphore

La boxeuse algérienne Imane Khelif a décroché la médaille d'or chez les seniors/dames de moins de 60 kg, au Tournoi international du Bosphore, clôturé samedi soir à Istanbul. En finale, la native de Tiaret, qui fêtera bientôt ses 22 ans, a battu la Russe Anastasia Evguenievna Beliakova, championne du monde 2014, par décision unanime des trois juges. Un sacre qui confirme le retour en forme de l'Algérienne après une année difficile, marquée par des perturbations à répétition, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus. De bon augure également en prévision des Jeux Olympiques de Tokyo, décalés à l'été 2021 en raison de la crise sanitaire mondiale et pour lesquels Khelif est déjà qualifiée.

TENNIS

### La FAT cherche un DTN

La Fédération algérienne de tennis (FAT) lance un appel à candidatures pour le poste de Directeur technique national (DTN). « Dans le cadre d'un CDD à plein temps, la FAT recrute un(e) DTN. Il/elle est chargé(e) des questions techniques et de la discipline, sous l'autorité du président de l'instance fédérale dans le respect des obligations légales et réglementaires. Il/elle aura une mission de manager et de gestionnaire au centre d'un système multipartite avec une fonction aux enjeux variés : sportif, juridique, médiatique, socio-économique, humaine, politique et professionnel », a-t-on indiqué dans un communiqué publié sur la page Facebook de la FAT. Parmi ses principales responsabilités, le DTN doit établir un état des lieux concernant la situation du tennis national, planifier le projet sportif fédéral 2021-2024 et veiller à son application. Aussi, il tracera des objectifs périodiques en coordination avec les directions permanentes et proposera l'organigramme de la DTN. La FAT a fixé le 1er avril comme date limite pour le dépôt des dossiers de candidature.

REAL MADRID

# Zidane voit Benzema en Bleu

**Zinedine Zidane prend enfin partie dans l'affaire Karim Benzema. Le coach du Real veut voir son attaquant en équipe de France.**

**K**arim Benzema a encore porté le Real Madrid face au Celta Vigo samedi (3-1), avec un nouveau doublé qui porte son total récent à 8e but en 6 matches. Buteur également face à l'Atlanta Bergame en Ligue des Champions et contre Elche dans les dernières minutes de la partie la semaine dernière, « Kb9 » marche sur l'eau actuellement. Et Zinedine Zidane ne comprend pas comment Didier Deschamps ne fait pas appel à lui en équipe de France. Zinedine Zidane préfère toujours éviter ce débat qui oppose son ami Didier Deschamps, à la tête de l'équipe de France, et son attaquant vedette au Real.



Mais le coach madrilène a enfin pris partie samedi soir, à l'issue du match à Vigo, faisant état de son incompréhension. « Comment le comprendre... Tu ne le comprends pas (en s'adressant à un journa-

liste, ndr), je ne le comprends pas et beaucoup ne le comprennent pas. Mais bon... pour moi qui suis entraîneur du Real, c'est mieux qu'il reste avec nous, c'est sûr. Ce qu'il a fait encore une fois

aujourd'hui, avec ses coéquipiers, c'était spectaculaire. Cela me rend heureux parce que c'est un bosseur, qui en veut toujours plus, comme toute l'équipe», a tonné Zizou.

## 2<sup>e</sup> MEILLEUR BUTEUR FRANÇAIS DE L'HISTOIRE

Pour rappel, Benzema en est à 17 buts cette saison en Liga. Mais ce n'est pas tout, l'ancien Lyonnais est surtout devenu le 2<sup>e</sup> meilleur buteur français de l'histoire ! Avec maintenant 365 buts marqués en 774 matches dans le monde professionnel, Benzema vient de dépasser l'illustre Roger Courtois, qui avait inscrit 364 réalisations en 525 rencontres entre 1932 et 1957 avec des clubs comme Sochaux ou Lausanne. Monté dans la hiérarchie, le Merengue devra désormais marquer 45 autres fois pour rattraper Thierry Henry (411 buts en 915 matchs), le leader historique du classement des buteurs tricolores.

JUVENTUS

## Pirlo s'agace sur Ronaldo



Andrea Pirlo a exprimé très clairement ses sentiments lorsqu'il a été interrogé sur un départ potentiel de Cristiano Ronaldo de la Juventus cet été. Suite à l'élimination aussi surprenante qu'indigente du club turinois de la Ligue des Champions en 8es de finale face à Porto, des rumeurs ont commencé à circuler sur un retour au Real Madrid de la star portugaise. Des rumeurs qui déplaisent prodigieusement à son entraîneur actuel. « Cristiano Ronaldo a encore un an de contrat et nous sommes donc heureux qu'il puisse rester avec nous », a déclaré Pirlo à ce sujet en conférence de presse. Le coach italien étant quelque peu excédé par l'insistance des journalistes à ce propos. « Nous ne réfléchissons pas encore à la façon dont nous allons l'utiliser la saison prochaine – nous nous concentrons sur cette saison. Cela étant dit, il a marqué une tonne de buts et c'est indéniable », a ajouté le coach italien de la Vieille Dame.

INTER MILAN

## Hakimi veut rester

Zinedine Zidane serait toujours un grand fan d'Achraf Hakimi. Dans cette optique, le coach du Real Madrid envisagerait de faire revenir le latéral droit de 22 ans lors du prochain mercato estival. La question d'un probable retour de l'international marocain Achraf Hakimi au Real Madrid est toujours au centre des débats. Pour le moment en difficulté financière notamment à cause de la pandémie, le club italien doit récupérer un peu d'argent et un départ d'Hakimi pourrait donc arranger le club lombard. En effet, s'il a laissé filer le Marocain vers l'Inter l'été dernier, Zinedine Zidane aimerait le rapatrier pour la saison prochaine. Mais l'Inter ne semble pas forcément être de cet avis surtout au vu de la très belle saison réalisée par le « Lion de l'Atlas. » Lors d'un entretien accordé à Radio Kiss Kiss Napoli, son agent Alejandro Camaño a expliqué qu'Achraf Hakimi était heureux à Milan. « Il se sent bien à l'Inter avec (Antonio) Conte, qui est un grand entraîneur, son jeu exalte Achraf (Hakimi) et je pense qu'il sera beaucoup plus performant avec cette expérience chez les Nerazzurri », a précisé le représentant du latéral droit intéressé. Zinedine Zidane et le Real Madrid pourraient donc avoir du mal à convaincre leur ancien joueur de revenir.

MANCHESTER CITY

## Une offre XXL pour Grealish

Plus de 110 millions d'euros. C'est le prix qui aurait été fixé par Aston Villa pour Jack Grealish, qu'on ne présente plus. L'éléphant milieu de terrain anglais aurait d'ailleurs probablement déjà été transféré au sein d'un cadavre anglais si la crise du coronavirus n'était pas passée par là. Mais cet été, nul doute que bien des clubs de l'élite britannique passeront à l'attaque. Et si on se fie aux informations du Sun, c'est le cas de Manchester City notamment. Les Citizens pourraient notamment profiter de Douglas Luiz - sur lequel ils ont une option de rachat d'environ 28 millions d'euros - pour faire pression sur les Villans. Les dirigeants du club mancunien pourraient ainsi faire pression sur leurs homologues afin de faire baisser le prix. Ils seraient ainsi

prêts à ne pas lever cette option, en échange d'un deal intéressant pour Jack Grealish. Pep Guardiola est séduit par le joueur de 25 ans et serait enchanté de pouvoir compter sur lui. Et ce, même si ce ne semble pas être le poste prioritaire à renforcer dans cet effectif au vu des joueurs déjà présents, à l'image de Kevin De Bruyne ou d'Illkay Gündogan. Et si l'opération venait à se faire, Grealish pourrait avoir de grandes chances d'être le joueur le plus cher de l'histoire du club, devançant Kevin de Bruyne, qui avait coûté un montant situé entre 70 et 80 millions d'euros selon les bonus. Un nouveau cadeau intéressant pour Pep Guardiola dans sa quête de titre final en Ligue des Champions si les Citizens passent à côté cette année...

## L'O MARSEILLE Sampaoli évoque une anarchie

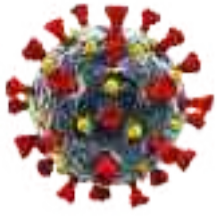
Jorge Sampaoli a connu, samedi, sa première défaite en tant qu'entraîneur de l'OM. Steve Mandanda et sa troupe se sont lourdement inclinés sur la pelouse de Nice (3-0). Après une première période équilibrée, les Marseillais ont livré une triste seconde période et ont logiquement perdu. Une mauvaise opération pour le club phocéén dans la course à l'Europe. Les hommes de Jorge Sampaoli ont livré une prestation assez étrange samedi. "Je pense que la première mi-temps nous était plutôt favorable. On a eu plus de contrôle. On rentre au vestiaire avec un but de retard de manière injuste pour moi parce que l'équipe avait fait un meilleur match que l'adversaire" a analysé Jorge Sampaoli en conférence de presse samedi, dans des propos relayés par Daily Mercato. Mais derrière, l'OM a craqué, comme l'a concédé le nouveau coach phocéén : "En deuxième période, on a commencé à abandonner le jeu collectif pour entrer dans une anarchie et un désespoir qui nous ont poussé à commettre des erreurs." Sampaoli veut se projeter sur l'avenir de l'équipe et de son plan de jeu : "Le plus important reste le développement de l'équipe parce qu'un élément individuel peut être changé. Ce qu'il faut huiler c'est la manière, parce que sans ça, on ne sera content que dans les succès. Ce que l'on doit faire, c'est commencer à mettre en œuvre, c'est que cette équipe défende collectivement une idée de jeu qu'elle a montré en première période." Après deux succès prometteurs face à Rennes et Brest, Sampaoli chute pour la première fois depuis son arrivée dans la cité phocéenne. Il pourra se remettre en scelle après la trêve internationale, lors de la réception de Dijon au stade Vélodrome.

MANCHESTER UNITED

## Pogba prêt à prolonger

Sous contrat jusqu'en juin 2022 avec Manchester United, le milieu de terrain Paul Pogba va devoir prendre une décision pour son avenir lors du prochain mercato d'été. Et malgré des derniers mois agités, l'international français pourrait finalement rester chez les Red Devils. Début décembre, l'agent de Paul Pogba, Mino Raiola, a lâché cette véritable bombe qui a déclenché une polémique pendant plusieurs semaines. Avec cette annonce, il semblait évident que le milieu de terrain, sous contrat jusqu'en juin 2022, allait quitter Manchester United, probablement dans le cadre d'un transfert lors du prochain mercato d'été. Mais dans le football, tout peut rapidement changer... Depuis cette fameuse sortie de Raiola, Pogba a d'ailleurs retrouvé des couleurs avec MU. Avant la récente blessure du Français, il se murmurait que ses dirigeants, satisfaits par ses performances et son implication, avaient dans l'idée de le conserver et de le prolonger. Mais les intentions du joueur de 27 ans restaient floues pour son avenir. De retour après une indisponibilité de six semaines à la suite d'une blessure musculaire, Pogba a été jeudi le héros de la qualification de son équipe face au Milan AC (1-1, 1-0) en Ligue Europa. Et selon les informations du média britannique The Telegraph ce samedi, l'actuel 2<sup>e</sup> de Premier League a reçu des signes positifs de la part de l'international tricolore concernant une éventuelle prolongation ! A lui de trancher... Il s'agirait d'une véritable aubaine pour MU, qui aimerait pouvoir compter sur lui sur le long terme. « Paul nous a manqué. Il a été absent pendant presque deux mois et bien évidemment, il manquerait à n'importe quelle équipe. Il était en train de retrouver son meilleur niveau et il va beaucoup nous apporter pour le reste de la saison. Il fait une grande différence pour nous », a rappelé l'entraîneur mancunien Ole Gunnar Solskjær pour BT Sport jeudi. Présenté dans le viseur du Real Madrid, de la Juventus Turin et même du Paris Saint-Germain, Pogba réaliserait un choix particulièrement fort en continuant son aventure avec Manchester United. Mais attention, avec le natif de Lagny-sur-Marne, un rebondissement n'est jamais à écarter et le feuilleton ne fait que commencer...





## PANDÉMIE DE COVID-19

### 91 nouveaux cas, 93 guérisons et 2 décès en 24h

#### LIGUE 1

## L'ESS rejoint le MCO en tête

**L**arge vainqueur (4-1) du WA Tlemcen, l'ES Sétif rejoint en tête de la Ligue 1 algérienne le MC Oran, qui aligne un troisième nul de suite à Magra face au NCM (0-0). L'O Médéa qui a renoué avec le succès (2-1) aux dépens de la lanterne rouge, le CA Bordj-Bou-Arréridj en l'occurrence, retrouve provisoirement le podium juste devant l'AS Ain M'lila, accrochée (1-1) par la JS Saoura. La JS Kabylie a été également tenue en échec (1-1) par la jeune formation du Paradou AC. Le derby de la capitale entre le NA Hussein Dey et le MC Alger s'est soldé sur le score vierge (0-0) au même titre que celui de l'Ouest entre le RC Relizane et l'ASO Chlef. En perte de vitesse, le champion d'Algérie en titre, le CR Belouizdad, a subi son premier revers (1-0) en championnat à Biskra face à l'USB, tombeur des grands, alors que le CS Constantine continue son ascension et aligne une quatrième victoire de suite aux dépens de l'USM Bel-Abbès par la plus petite des marges (1-0). En ouverture de cette 19e journée, la dernière de la phase aller, l'USM Alger a atomisé (4-1) la JSM Skikda. Il faudra attendre le déroulement des matchs retard pour connaître le champion de l'aller.

L. B.



#### Les résultats du dimanche

ESS-WAT 4-1	JSK-PAC 1-1
ASAM-JSS 1-1	USB-CRB 1-0
NAHD-MCA 0-0	RCR-ASO 0-0
CSC-USMBA 1-0	OM-CABBA 2-1
NCM-MCO 0-0	

### EQUIPE NATIONALE Touba, Zerrouki et Khacef, les nouveautés de Belmadi

Le sélectionneur national Djamel Belmadi a convoqué 28 joueurs pour le premier stage de l'année 2021 qui débute ce lundi au CTN de Sidi Moussa, en prévision des deux derniers matchs des éliminatoires de la CAN 2022 face à la Zambie, le 25 mars à Lusaka, et le Botswana, le 29 mars à Blida. Belmadi a fait appel à trois nouveaux joueurs, Ahmed Touba (RKC Waalwijk, Pays-Bas), Ramiz Zerrouki (FC Twente, Pays-Bas) et Naoufel Khacef (CD Tondela, Portugal). Il a également rappelé Youcef Belaili, Rachid Ghezzal, Oussama Darfalou, Islam Slimani et Mehdi Zeffane.

L. B.

#### La liste des joueurs convoqués

**Gardiens de but :** Rais M'Bolhi, Alexandre Oukidja, Azzedine Doukha

**Défenseurs :** Mehdi Zeffane, Ayoub Abdellaoui, Aïssa Mandi, Mehdi Tahrat, Djamel Benlamri, Ramy Bensebaini, Houcine Benayada, Abdelkader Bedrane, Ahmed Touba, Naoufel Khacef.

**Milieux de terrain :** Adlène Guedioura, Mehdi Abeid, Ramiz Zerrouki, Ismaël Bennacer, Haris Belkebla, Farid Boulaya

**Attaquants :** Riyad Mahrez, Rachid Ghezzal, Sofiane Feghouli, Youcef Belaili, Saïd Benrahma, Hilal Soudani, Oussama Darfalou, Baghdad Bounedjah, Islam Slimani.

### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 5 morts et 153 blessés ces dernières 24 heures

Cinq personnes ont trouvé la mort et 153 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Illizi avec trois personnes décédées suite au renversement d'un véhicule léger sur la RN 3, dans la commune d'Illizi, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour porter assistance à 20 personnes incommodées par le gaz du monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur de leurs domiciles à travers plu-

sieurs wilayas. Concernant le trafic routier, la RN 33, reliant la commune d'El Asnam (wilaya de Bouira) à la wilaya de Tizi Ouzou est coupée à la circulation au niveau du col Assouel, conséquemment au cumul de neige, signale la Protection civile. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures 35 opérations de sensibilisation à travers 5 wilayas (25 communes), rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de la distanciation physique, ainsi que 30 opérations de désinfection générale à travers 3 wilayas (15 communes).

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE SPÉCIAL Averses de pluies et chutes de grêle sur le Centre et l'Est

Des averses de pluies, accompagnées parfois de chutes de grêle, affectent plusieurs wilayas du centre et de l'est du pays, depuis hier et ce jusqu'à aujourd'hui lundi, indique l'Office national de la météorologie dans un Bulletin météorologique spécial (BMS). Les wilayas de Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, nord de Sétif, Mila, Constantine, Guelma et Souk Ahras sont placées en vigilance

Orange de dimanche à 18h00 au lendemain lundi à 18h00, où les quantités estimées seront de 20 à 40 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 50 mm, précise la même source. Les wilayas du Centre concernées par ce BMS sont Tipasa, Alger, Blida, Médéa, Boumerdès, Tizi Ouzou et Bouira et ce, le lundi de 06h00 à 15h00, avec des quantités estimées entre 20 et 30 mm.

#### BLIDA

### Décès du journaliste Mohamed Achouri

Le journaliste Mohamed Achouri est décédé samedi soir d'une crise cardiaque à l'âge de 63 ans, a-t-on appris dimanche auprès de sa famille. Né le 10 février 1958 à Bab El Oued (Alger), le défunt a eu un riche parcours professionnel. Journaliste à «L'Unité», «Le Soir d'Algérie», «Liberté»

et «Horizon», il avait également travaillé à l'APS, durant trois années, à Médéa. Le défunt Mohamed Achouri avait également fondé la revue spécialisée "Santé Mag" dont il était directeur de publication. L'enterrement a eu lieu hier dimanche après la prière du Dohr au cimetière des Chou-

hada, à la Cité 13-Mai au Centre-ville de Blida. Le directeur de publication du quotidien Crésus ainsi que l'ensemble de l'équipe rédactionnelle, présentent à sa famille et ses amis, leurs sincères condoléances et les assurent de leur profonde sympathie.

### Au fil du jour

## Une brève histoire de l'avenir

Par Rachid Ezziane

Parlons un peu de « l'histoire » de l'avenir. Disons l'avenir des cinquante prochaines années. Qui de nous n'aimerait pas savoir ce qui va advenir du monde dans le futur ? Qui n'aimerait pas savoir ce que vont devenir les grands pays, comme l'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, la Chine, l'Inde et les pays arabes, les relations des nations, les nouvelles formes du marché, du terrorisme, les changements climatiques, la religion et les inventions dans le monde ? Sans oublier le travail, les loisirs, la santé, l'éducation, la culture, les systèmes politiques etc.

Voici un indice du futur de l'Histoire des hommes. Pas très optimiste. Mais avant d'apporter un quelconque jugement, suivons Jacques Attali dans son analyse. Avant 2035, prendra fin la domination de l'empire américain (que demandent beaucoup de peuples) et sera remplacé par trois hyper-entités : hyper-empire, hyper-conflits et hyper-démocratie. « Je crois, dit-il, en la victoire, vers 2060, de l'hyper-démocratie, forme supérieure d'organisation de l'humanité, expression ultime du moteur de l'Histoire : la liberté. »

L'avenir sera-t-il fait sans l'Amérique ? C'est à peine à le croire, même si, actuellement, tout semble verser vers l'emprise des USA sur le monde, Jacques Attali lui donne encore une manœuvre de suprématie de quelques années. Mais cette suprématie s'essouffera dans les années 2025, croit-il. Et quoi encore ? Suivons le cours de son analyse. L'Europe ne dépassera guère le simple espace économique, où viendront, peut-être, s'ajouter quelques pays, sans se doter d'institutions politiques, sociales ou militaires.

L'Asie, quant à elle, se verra jouer le rôle dominateur de l'économie du monde. « Les deux tiers des échanges commerciaux du monde se feront à travers le Pacifique. Dans un peu plus de vingt ans, la production de l'Asie dépassera la moitié de celle du monde. Déjà, treize des vingt plus grands ports de conteneurs sont situés en Asie. Busan et Shanghai traitent déjà 90 porte-conteneurs à l'heure ; d'immenses infrastructures portuaires et aéroportuaires y seront encore développées », ajoute Jacques Attali.

Malheureusement, Jacques Attali inscrit l'Algérie parmi les vingt pays à forte croissance, mais qui resteront tributaires de lacunes institutionnelles. (C'est à nos politiques et gouvernants d'infirmier sa thèse par de louables avancées dans ce domaine).

La Russie, elle, deviendra la sixième puissance économique mondiale. En Amérique latine, deux puissances émergeront du lot. Le Mexique et le Brésil. Mais pour cela, les deux pays devront surmonter les défis de la démographie et l'insoluble problème de l'urbanité tentaculaire. L'Afrique, la mère de l'humanité, ne réussira pas à faire surgir une classe moyenne malgré sa forte croissance. Elle aura aussi à gérer sa démographie galopante. Elle comptera plus de 1,5 milliard d'habitants. Et puis, il y a l'autre avenir.

(Malheureusement dont nous ne sommes presque pas concernés). Jugez-en : « Avant 2030, chacun, sauf les plus pauvres, sera connecté en tous lieux et à tous les réseaux d'information par des infrastructures à haut débit, mobiles (HSPDA, WiBro, Wifi, WiMax) et fixes (fibre optique).